



La vie (à) Béný de la famille Buard autour de Jean Joseph

Fabien Almanzy

► To cite this version:

Fabien Almanzy. La vie (à) Béný de la famille Buard autour de Jean Joseph. Histoire. 2019. dumas-02321078

HAL Id: dumas-02321078

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02321078>

Submitted on 20 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Année universitaire 2018/2019

La vie (à) Bény de la famille BUARD autour de Jean Joseph

Par Fabien ALMANZY – Promotion Decanemausus

D.U. Généalogie et Histoire des familles

Sous la direction de Mr Stéphane COSSON – Professeur de Généalogie

SUJET DU MEMOIRE

« Sera choisi un couple au hasard marié entre 1833 et 1842 pour lequel il faudra remonter trois générations pour un des époux et donner l'ensemble des descendants sur deux générations. Il faudra rechercher un maximum de documents différents (Etat Civil, archives religieuses, cadastre, recensement, notaire, armée, hypothèque, succession...) si possible, faire un historique de la commune de résidence du couple choisi, réaliser l'arbre généalogique en fichier GEDCOM et expliciter la méthode de recherche et de travail. »

SOMMAIRE

I - Introduction

II - Histoire de Béný, lieu de résidence du couple

III - Généalogie de la famille à partir du couple de départ BUARD/NALLET

IV – Arbre(s)

V – Annexes

VI – Conclusion – Méthode - Remerciements

I - Introduction

Le sujet semble on ne peut plus simple. Trouver un couple qui se marie dans une décennie précise. Mais le choix est d'autant plus difficile qu'il est extrêmement vaste. Que choisir, ou plutôt qui choisir ?

La première réponse qui vient à l'esprit est une évidence. Je n'ai jamais travaillé mon arbre familial et je connais au moins deux personnes qui seraient ravis de voir la généalogie familiale se créer. Toutefois, cet acte de recherche, je voudrais en faire un acte de partage avec ces personnes, que ce soit dans la recherche ou la découverte. Et commencer à la base. Ressortir les documents de famille, écouter les témoignages des aïeux.

Or ces recherches commencent avec un couple au début du XIXème siècle. Alors, certes, il aurait été possible de remonter vite à un couple qui rentrerait dans le cadre. Mais cela irait à l'encontre d'un des cadres de la généalogie : le rapport au temps. Ce temps consacré à la recherche est long, contrairement à tout ce qui se fait actuellement où l'instantané prédomine. Et je ne voulais pas donner une fausse impression de généalogie, immédiate et aisée.

De plus, parmi les proches amis de ma mère, une personne s'intéresse depuis un petit moment à sa propre généalogie et a réussi à mener à bien un grand nombre de recherches. Cette personne m'a permis, au tout début de ma formation, de rencontrer des passionnés qui gèrent un petit club et qui font tout pour partager leur passion en aidant à retrouver les ascendants. Toutefois, son souhait n'est pas de mettre simplement des noms et des dates dans une case mais de connaître aussi les événements de la vie de ses ancêtres.

Du coup, une fois cet après-midi passée à échanger et à partager, le choix me parut simple. D'autant plus simple que cette personne a partagé et donné de son temps pour ma famille ; il me semblait maintenant évident de lui rendre la pareille. Et elle n'hésita pas à me donner son accord quand je lui présentais mon souhait.

Le principal écueil de cette recherche est la localisation. Le département de l'Ain. Pas la porte à côté pour rechercher les documents qui seront nécessaires à l'écriture. Mais après consultation des archives numérisées et conseil et avis de mon directeur de recherches, je me lançai.

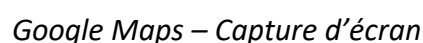
Comme il se devait, les recherches furent bonnes certains jours, médiocres d'autres. Mais la possibilité de partager les découvertes et de voir l'intérêt grandir de mois en mois avec des échanges de plus en plus nombreux avec les différentes personnes impliquées dans ce travail effacèrent les rares désillusions rencontrées. Jusqu'au « pèlerinage » en terre de Bresse où j'eus la chance d'être reçu et aidé de la plus belle façon. Alors si le but premier est avant tout universitaire, voyez en ces prochaines lignes le résultat d'un partage qui va bien au-delà de la généalogie pure.

Les larmes du passé fécondent l'avenir.

A. De Musset

Je, soussigné, ALMANZY Fabien, certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntés à la littérature sont soit exactement copiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié.

D'après les écrits du chanoine Léon JOLY, aumônier de la paroisse de Bourg, natif de Béný au lieu-dit le Poiziat, qui a écrit une courte monographie sur le village ainsi qu'un ouvrage plus détaillé sur la période révolutionnaire, sobrement intitulé La paroisse de Béný pendant la Révolution en 1924. Il est à noter qu'il a été membre de la société Gorini, revue d'histoire ecclésiastique et d'archéologie du diocèse du Belley.



Ce village n'a jamais formé une seigneurie à part entière. Son actuel territoire était divisé en six fiefs au XVIIème siècle :

- Pélagey au nord de la commune, aujourd'hui ferme importante sur la D28. Cette ancienne seigneurie était une maison forte sans justice des sires de Coligny puis du seigneur de Domsure en 1748.
- Dananche situé juste à côté de la première, était une seigneurie de moyenne et basse justice possédée au XIII^{ème} siècle par une famille éponyme faisant suite aux sires de Coligny. Passée par plusieurs mains, elle est divisée en plusieurs domaines après la Révolution.
- Marmont (en Revermont) est un fief de même origine, situé au sud-ouest de la commune actuelle, vendu en 1289 à la famille d'Andelot par le duc Robert II de Bourgogne et divisé lui aussi en plusieurs domaines après la révolution. Aujourd'hui, le manoir subsiste et est inscrit à l'inventaire des monuments historiques¹ en tant que bâtiment à pans de bois typique de l'architecture bressane.
- Dortans, au centre de la commune, La Vavre, situé à l'est et Véron situé au sud-est ne sont plus que des fermes à la Révolution.

Toutefois, jamais aucune des familles nobles ne séjournait à Béný et, hormis le manoir, il ne reste rien des demeures féodales, toutes transformées en fermes au fil du temps. Aucun blason du village n'a été trouvé.

En ce qui concerne la gestion de la paroisse, il semblerait que l'église et le presbytère aient toujours été bien tenus, comme le prouverait la visite en 1656 de Monseigneur Camille de Neuville qui recueille les propos des paroissiens « fort satisfaits du curé et du vicaire ».

Durant la période révolutionnaire, les offices étaient célébrés dans la chapelle de Pélagey qui fut finalement détruite en mars 1792. Les offices se tinrent dans quelques maisons particulières mais irrégulièrement pendant la Terreur.

Après le Concordat, un prêtre du nom de Jean-Louis Renoud-Camus s'installe à Béný et fonde une école presbytérale en 1820. L'église fut rebâtie en partie dans les années qui suivirent alors que celle-ci est réouverte au culte depuis 1803. En effet, le clocher avait été détruit en février 1794 et la population du moment, environ 1200 âmes, ne tenait pas à l'intérieur. Toutefois, la fin des travaux s'acheva en 1846 et coûta environ 10000 francs et la restauration complète de la nef se finit en 1881 pour la somme totale de 24125 francs. Un quart de la somme vint de bienfaiteurs, dont 1000 francs donnés par le curé en personne. Quant aux cloches, bénies et installées le 26 septembre 1859, il arriva un petit incident lors de l'installation de Rosalie, la plus grosse des cloches, qui est relaté dans le compte-rendu du curé Million, cité dans l'ouvrage du chanoine Joly : « *Comme les ouvriers se pressaient de les monter après la cérémonie de la bénédiction, et lorsqu'on était sur le point de mettre la grosse dans le beffroi, une barre en bois du treuil se casse et la cloche tombe avec un fracas épouvantable [...] et s'effondre dans l'église.* »

Durant le XIX^{ème} et une grande partie du XX^{ème} siècle, la population diminue jusqu'à atteindre 503 habitants en 1975. Aujourd'hui, la commune compte 731 habitants² et selon

¹ Notice n° PA00116616, base Mérimée

² Recensement de 2014

les statistiques de l'INSEE, les retraités représentent presque 30% de la population totale de la commune alors que les agriculteurs seulement 2% de cette même population.

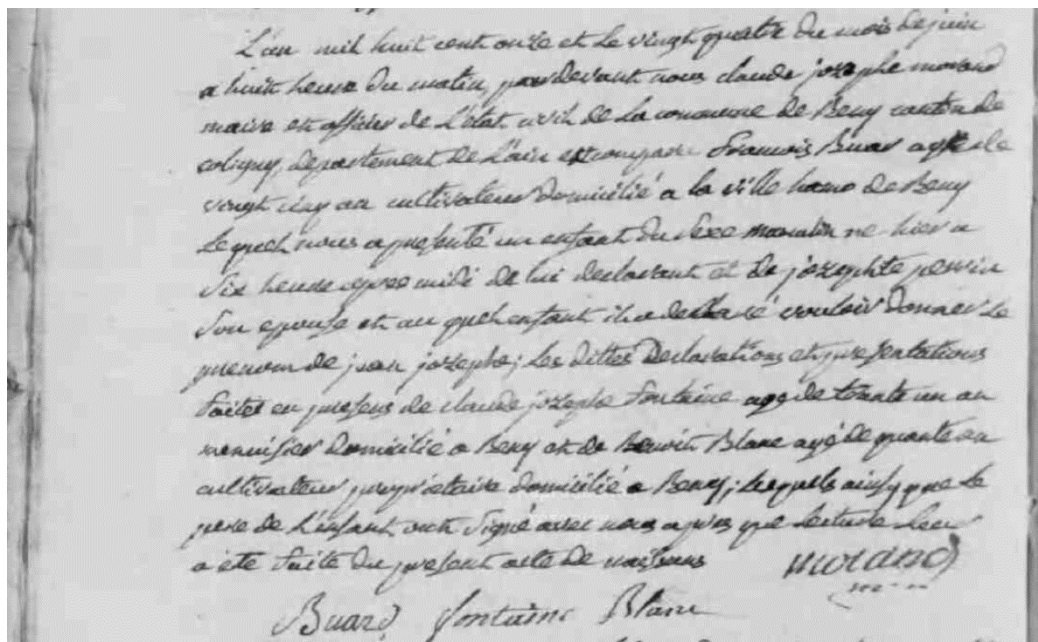
Un dernier fait divers à propos de la commune : c'est au lieu-dit du Moulin-des-Ponts que Maryse Hilsz, pionnière de l'aviation française et résistante, s'écrasa avec trois autres sous-lieutenants le 30 janvier 1946.³

³ <https://www.air-journal.fr/2011-01-30-le-30-janvier-1946-dans-le-ciel-maryse-hilsz-perit-dans-un-accident-d'avion-524065.html>

III - Généalogie de la famille à partir du couple de départ BUARD/NALLET

1. Jean Joseph BUARD

Naissance le 23/06/1811 à Bény (La Ville)



Etat civil de l'Ain – Archives numérisées

Le 24/06/1811, à huit heures du matin, Claude Jozephe MORAND, maire de la commune de Bény, reçoit François BUARD, 25 ans, père de l'enfant. La mère de l'enfant est Jozephthe PERRIN. Le père présente cette naissance en présence de deux témoins habitants de Bény, Claude Jozephe FONTAINE, 31 ans, menuisier et Benoît BLANC, cultivateur. Ces deux témoins ainsi que le père signent avec le maire.

Concernant son parcours militaire, la liste du contingent de l'année 1831, correspondant à l'année de la classe de Jean Joseph, n'a pas été trouvée, les archives étant lacunaires à partir de cette année-là jusqu'en 1836.

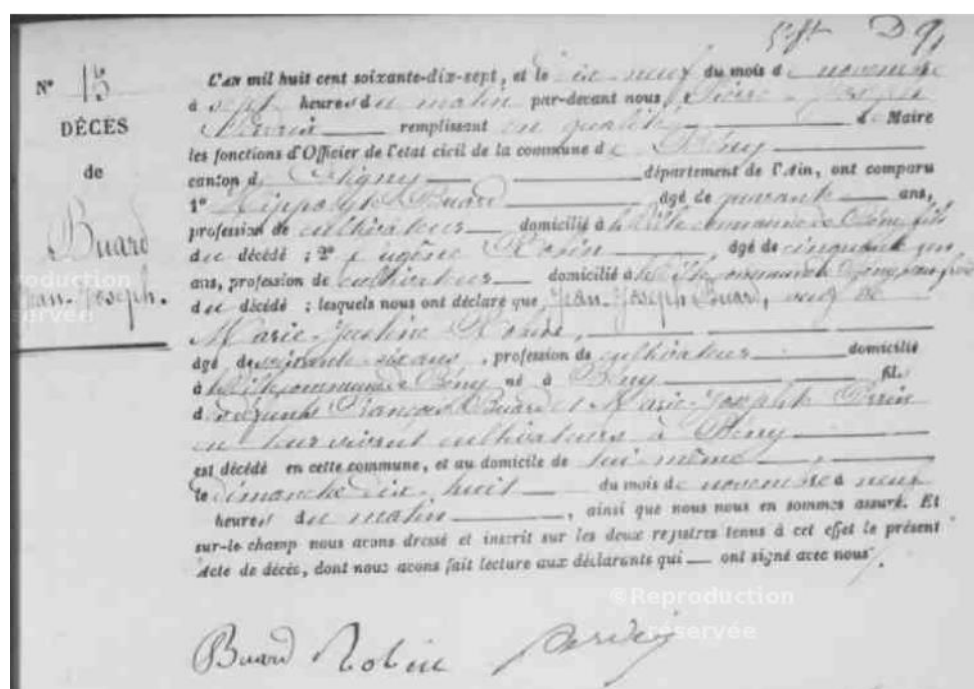
Au cours de sa vie, il a fait quelques transactions, la plupart avec participation d'un ou de plusieurs de ses enfants. Le 15/11/1859, devant Me DUPRE, notaire à Marboz,⁴ il achète au couple Joseph ROZIER et Marie Julie PERDRIX ainsi qu'à Célestin JACQUET et François MOTHION, époux de Marie Clémence JACQUET, un pré dit des Ponts sur la commune de Villemotier d'une contenance de dix ares environ pour la somme de 260 francs, payée au vendeur immédiatement, dont 200 francs par Jean Joseph. La moitié lui échoit en pleine propriété et l'autre moitié en jouissance pendant sa vie. Ses deux enfants, Hippolyte et François Constantin, obtiennent la nue-propriété de cette moitié.

⁴ AD 01 – Transcriptions – Bureau de Bourg – Volume 375 Article 26

Une nouvelle vente est faite le 30/03/1861 devant Me CHAMBARD, notaire à Saint-Etienne du Bois,⁵ par Jean Joseph et ses deux enfants à Marianne NALLET, veuve de Charles BLANC. Elle consiste en un petit bâtiment situé à Lyonnière, des terres, prés et bois pâture. Ces items proviennent pour les enfants de la succession de leur mère Marie Anne NALLET et des volontés testamentaires de cette dernière qui a donné la jouissance pour moitié à son époux, testament passé chez Me GUICHON, notaire à Marboz. La somme de la transaction s'élève à 1700 francs que l'acquéreur promet de payer en six années et six termes dont le premier sera le 25/12/1861.

Une dernière transaction est faite le 03/01/1865 devant Me DUPRE, notaire à Marboz,⁶ par lui et son fils Hippolyte. Ils achètent à Joseph Marie BLANC et à sa femme Marie Virginie FAVIER un pré et une terre d'une contenance de soixante ares environ, le tout situé aux Vavres à Béný pour la somme de 1800 francs. Il est précisé que la somme a déjà été réglée antérieurement à hauteur de 360 francs par Jean Joseph qui acquiert l'usufruit de la moitié et le surplus payé par Hippolyte qui obtient l'autre moitié ainsi que la nue-propriété de l'ensemble.

Décès le 18/11/1877 à Béný (La Ville)



Etat Civil de l'Ain – Archives numérisées

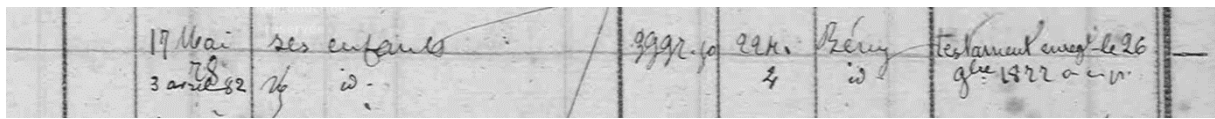
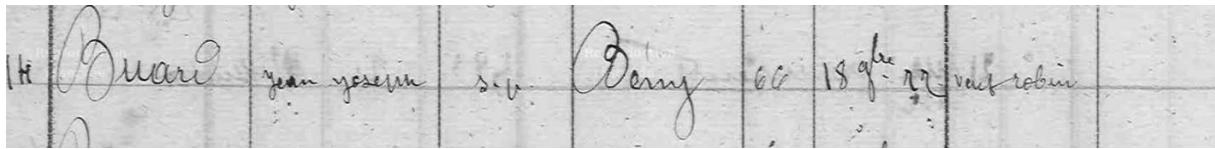
Son décès est déclaré le 19/11/1877 à sept heures du matin par Hippolyte BUARD, son fils, cultivateur, résidant à Béný (la Ville) et par Eugène ROBIN, son beau-frère, lui aussi cultivateur et résidant à la Ville commune de Béný devant Pierre-Joseph PERDRIX, maire de

⁵ AD 01 – Transcriptions – Bureau de Bourg – Volume 406 Article 140

⁶ AD 01 – Transcriptions – Bureau de Bourg – Volume 488 Article 121

la commune. Il est annoncé qu'il est décédé la veille à neuf heures du matin à son domicile. Le maire et les déclarants signent l'acte. Il est aussi mentionné qu'il est veuf de Marie Justine ROBIN. Sa mère est nommée Marie Josephte dans cet acte.

Table des successions et absence– bureau de Coligny



Archives départementales de l'Ain – Tables numérisées

Il apparaît non pas une déclaration de succession, mais deux, ainsi qu'un testament enregistré le 26/11/1877 soit quelques jours après son décès. Ce testament, où le nom du notaire n'est pas mentionné, n'a pas été retrouvé.

DS du 03/04/1882

On trois avril 1882

A comparu : Hippolyte Buard avec a Bény
 lequel a été que dans la dév. n° 20, faite le 17 mai 1878. - de
 la succession de

Joseph Buard veuf Justine Robin, décédé intestat
 a Bény, lui de son domicile le dix-huit novembre 1877, laissant
 pour héritier :

Buard { 1° Hippolyte comparant
 2° François Constant a de Lo.
 3° Marie-Joséphite frs Martin a Bény

de enfants, -
 il a été de comprendre le quart de immeubles suivant état
 a Bény, non affectés :
 1° Pré a Moulin de Font, de 18,28

Totaux..... 50 %

DECLARATIONS DES MUTATIONS PAR DECÈS. 1^{re} PARTIE. N° 6. (1881.)

et Bois a Champ - Petit-Jean, de 7^{me} 20. -
 2 un revenu a quart selon de quatre francs. 4.
 Capital = 4 x 25 = 100

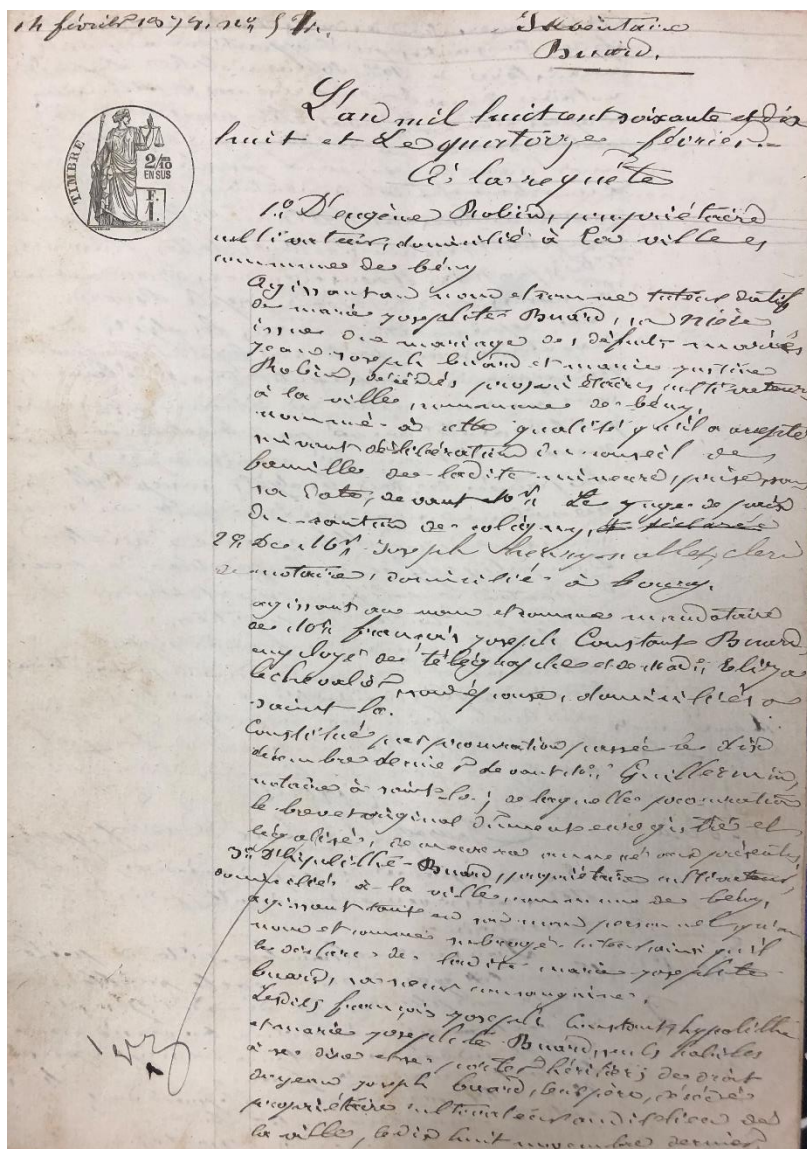
Reçu 150 - un fr.
 w. p. 22. en 20. - un fr.

Le comparant, affirme sa déclaration véritable a déclaré après
 lecture ne savoir signer. -

DROITS D'ENREGISTREMENT	
simple et en 20.	
fr.	c.
Report.....	50 %
	12 68
	1
	1

AD 01 – Bureau de Coligny – MD63

La deuxième DS, aussi faite par Hippolyte BUARD, rappelle les informations de la première et ajoute deux petites terres « oubliées » lors de la première déclaration.

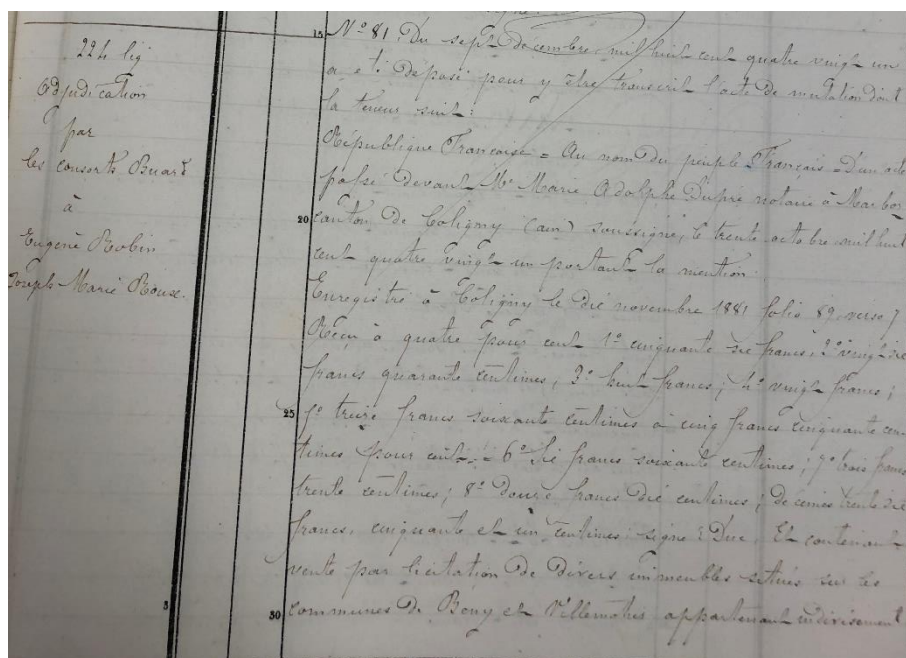


AD 01 – 3 E 15815 n°51 page 1/10

Pour cet inventaire, des trois enfants, seul Hippolyte est présent en personne. Marie-Joseph est représentée par son oncle et tuteur, Eugène ROBIN, et François Joseph Constantin ainsi que son épouse Eliza LECHEVALLIER, habitants à Saint-Lô, sont représentés par Joseph Henry NALLET, clerk de notaire, constitué par procuration chez Me GUILLERMIN, notaire à Saint-Lô.⁷ Cet inventaire est rédigé chez Hippolyte, à Bény, où Jean Joseph résidait et est décédé. Le greffier de la justice de paix du canton de Colligny, Mr DAUJAT, a été agréé par toutes les parties. Le dernier signataire, François GIROUD, menuisier à Marboz, est cité comme témoin.

⁷ Copie de l'acte attachée à l'inventaire, voir annexe 1.

La succession donne lieu à une licitation par jugement du tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Bourg le 03/12/1880. Ce document n'a pu être retrouvé dans la série U mais la transcription des hypothèques pour l'adjudication qui résulte de cette licitation retranscrit en partie cet acte.⁹ Il est question de vendre les biens appartenant en indivision aux deux frères ainsi qu'à leur sœur consanguine.



Le tribunal nomme Me CRUCHELAT comme expert en charge de savoir si les biens sont partageables ou doivent être licités. Le 06/06/1881, l'expert ordonne la licitation, homologuée par le tribunal le 07/07/1881 qui nomme Me DUPRE, notaire à Marboz, pour établir le cahier des charges.

⁸ Annexe 2

14

L'adjudication est fixée au 30/10/1881 et chaque item sera tranchée à l'extinction de trois bougies allumées successivement. A la fin du cahier des charges est indiqué la mise à prix de chaque lot.

Les enchères ne trouvent preneurs que pour les lots n°6, 7 et 8. A partir de là, il reste à savoir ce que deviennent les lots qui n'ont pas été vendus, notamment le premier lot où se situe la maison, section B n° 340 sur le cadastre.¹⁰ Or, la mention de ce lot apparaît sur une matrice cadastrale au nom d'Hippolyte.

AD 01 – 3 P 320

Aucun élément de jugement, de rachat ou de mutation n'a été trouvé pour expliquer le fait que ce soit Hippolyte qui devienne propriétaire de cette maison après l'adjudication. Il a apparemment récupéré certaines terres car une mutation de la case section B n°293, qui faisait partie du lot 5 non adjugé, est présente en 1913 à son nom.¹¹ Même s'il paraît évident que ce soit lui qui reprenne la ferme familiale étant donné que son frère vit dans la Manche et que sa sœur consanguine est mariée, la nature de la relation entre eux n'est pas connue. Reste à savoir si l'avis d'expertise ayant conduit à l'adjudication est le fait de désaccords dans la fratrie ou si Joseph Henry NALLET qui a les pouvoirs de François Constantin pour le règlement de la succession a joué un quelconque rôle dans cette issue.

¹⁰ Annexe 8

¹¹ AD – 3 P 318

2. Marie Anne NALLET

Naissance le 21/11/1811 à Saint-Etienne du Bois

Marie Anne Nallet
N° 48 =

Le 21^e du mois de novembre, à trois heures
après midi, pardevant moi, Jean-Baptiste
PIQUET, maire faisant les fonctions
d'officier de l'état civil de la commune
de Saint-Etienne du Bois Canton de
Lyonnières, devant moi, de l'un des
Conseillers Claude-François Nallet
théodore Nallet, cette nature, demeurant
à Lyonnières, commune, lequel
nous a présenté un enfant du sexe
féminin, né le jour d'aujourd'hui
de Marie de l'Enfant et de
Laurence Nallet, son épouse, et en
qui ont été déclarés l'enfant de l'enfant
les parents de Marie - Anne, lesdits
présentations et déclarations faites
en présence de Claude-François Nallet
de Charles Nallet et de Martin Nallet
oncles par alliance de l'enfant, tous
deux gens de labeur, demeurant à Lyonnières
et nous avons le présent acte en la
perce et les témoins qui ont déclaré
le service de la loi, après que l'enfant
l'enfant a été déclaré.

PIQUET

Etat Civil de l'Ain – Archives numérisées

Le 21/11/1811, à trois heures de l'après-midi, Jean-Baptiste PIQUET, maire de la commune de Saint-Etienne du Bois, reçoit Claude-François NALLET, demeurant au lieu-dit Lyonnières, père de l'enfant. La mère de l'enfant est Laurence NALLET, son épouse. Le père présente cette naissance en présence de Claude François NALLET, fils de Charles et de Martin NALLET, gens de labeur, oncles par alliance de l'enfant, tous deux habitants du même lieu-dit Lyonnières. Ces deux témoins ainsi que le père ne savent pas signer, seul le maire paraphe l'acte.

Décès le 27/07/1847 à Bénv

N° 14.
DÉCÈS
de
Mallet,
Marie-Anne

L'AN mil huit cent quarante-sept, et le vingt-huit du mois de juillet
à neuf heures du matin par-devant nous Joseph Morand
remplissant en qualité de Maire
les fonctions d'Officier de l'état civil de la commune de Bénv
canton de Coligny département de l'Ain, ont comparu
1° Jean-Joseph Buard — âgé de trente six ans, profession
de cultivateur — domicilié à Bénv mari de la décédée;
2° Joseph-Marie Perrin — âgé de trente sept ans, profession
de instituteur — domicilié à Bénv père de la décédée;
lesquels nous ont déclaré que Marie-Anne Mallet
agée de trente sept ans, profession de cultivatrice — domiciliée
à Bénv (à la ville) née à Saint-Hippolyte du Bois fille
des défunts François Mallet et Laurence Mallet et
femme de Jean-Joseph Buard
est décédée en cette commune, et au domicile de son mari
le mardi vingt-sept — du mois de juillet à Bénv
heure du matin, ainsi que nous nous en sommes assuré. Et sur-
le-champ nous avons dressé et inscrit sur les deux registres tenus à cet effet le présent Acte de
décès, dont nous avons fait lecture aux déclarants qui — ont signé avec nous.

Perrin Buard Morand
no 21

Etat civil de l'Ain – Archives numérisées

Son décès est déclaré le 28/07/1847 à neuf heures du matin par Jean-Joseph BUARD, cultivateur, son mari et par Joseph-Marie PERRIN, instituteur, parent de la décédée, tous deux domiciliés à Bénv devant Joseph MORAND, maire de la commune. Il est annoncé qu'elle est décédée la veille au domicile de son mari à demi heure du matin. Le maire et les déclarants signent l'acte. Son père est nommé François dans cet acte.

Table des successions et absence – bureau de Coligny

INDIVIDUS DÉCÉDÉS OU DÉCLARÉS ABSENS, ALPHABÉTIQUEMENT.					INDIQUER si le décédé ou l'absent est célibataire, veuf ou marié, et s'il a des enfants.	APPOSITIONS DE SCELLÉS. DATE de l'enregistrement.	LEVÉES DE SCELLÉS. DATE de l'enregistrement.	TUTELLE ET CURATELLES. DATE de l'enregistrement.
NOMS.	PRÉNOMS.	PROFESSIONS.	DOMICILES.	ÂGES.	DATES des décès ou de l'envoi en possession.			
Mallet	Marie		Bénv au d. St Hippolyte du Bois	36 ans	27 juillet 1847			

INVENTAIRES.		VENTES DE MEUBLES.		DATES des déclarations de successions, dons ou legs.	NOMS, PRÉNOMS ET DEMEURS DES HÉRITIERS, donataires ou légataires (non alphabétiquement).	BIENS DÉCLARÉS.			OBSERVATIONS.
DATE de l'enregistrement.	MONTANT de l'évaluation.	DATE de l'enregistrement.	MONTANT de la vente.			VALEUR du mobilier, argent, rentes et créances.	REVENUS des immeubles.	SITUATION des immeubles.	
27/7/47	129.70			11 Janv 1848	Buad Jean-Joseph marié et 2 enfants mineurs	1848			P. 10. B. 10. Greffier.

Archives départementales de l'Ain – Tables numérisées

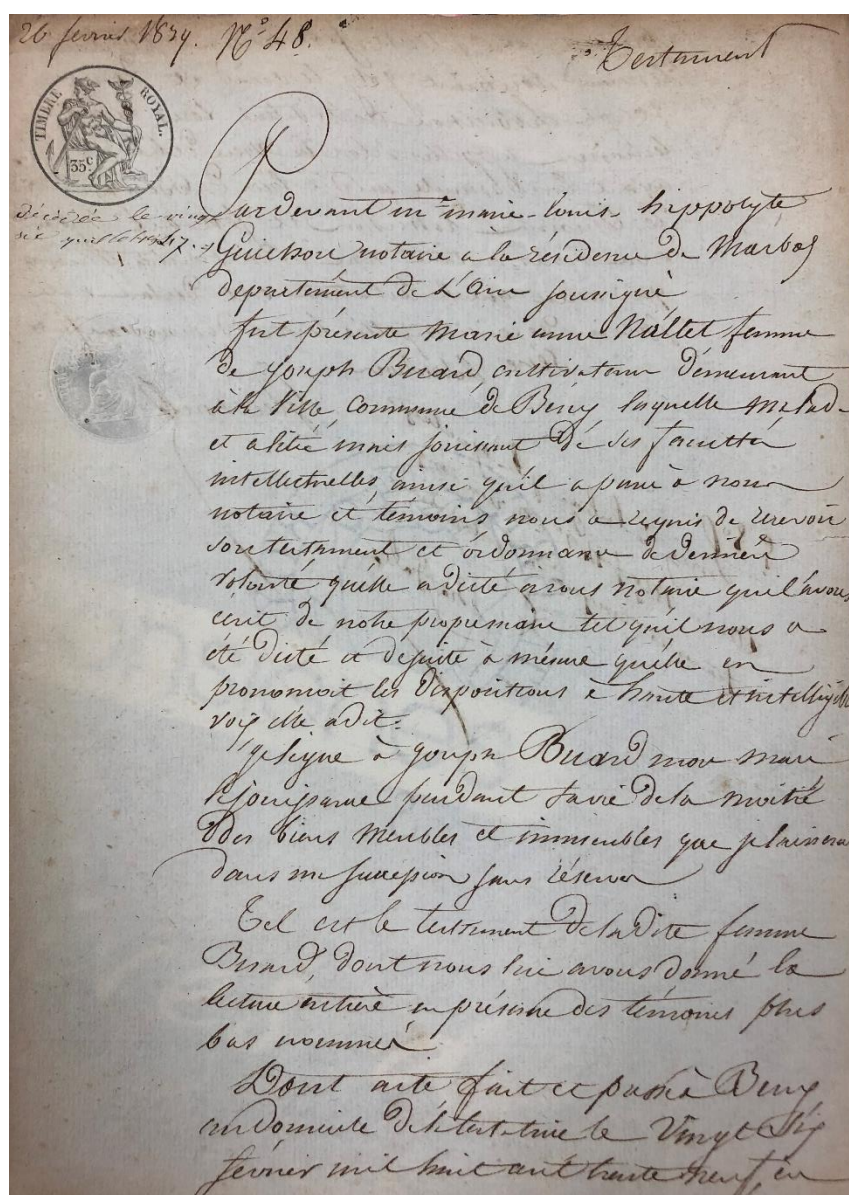
DS du 11/01/1848

[illegible]

18

que par testament de Marie-Anne du 26/02/1839 devant Me GUICHON, notaire à Marboz, Jean Joseph « a droit de prélever » la somme de 330 francs.

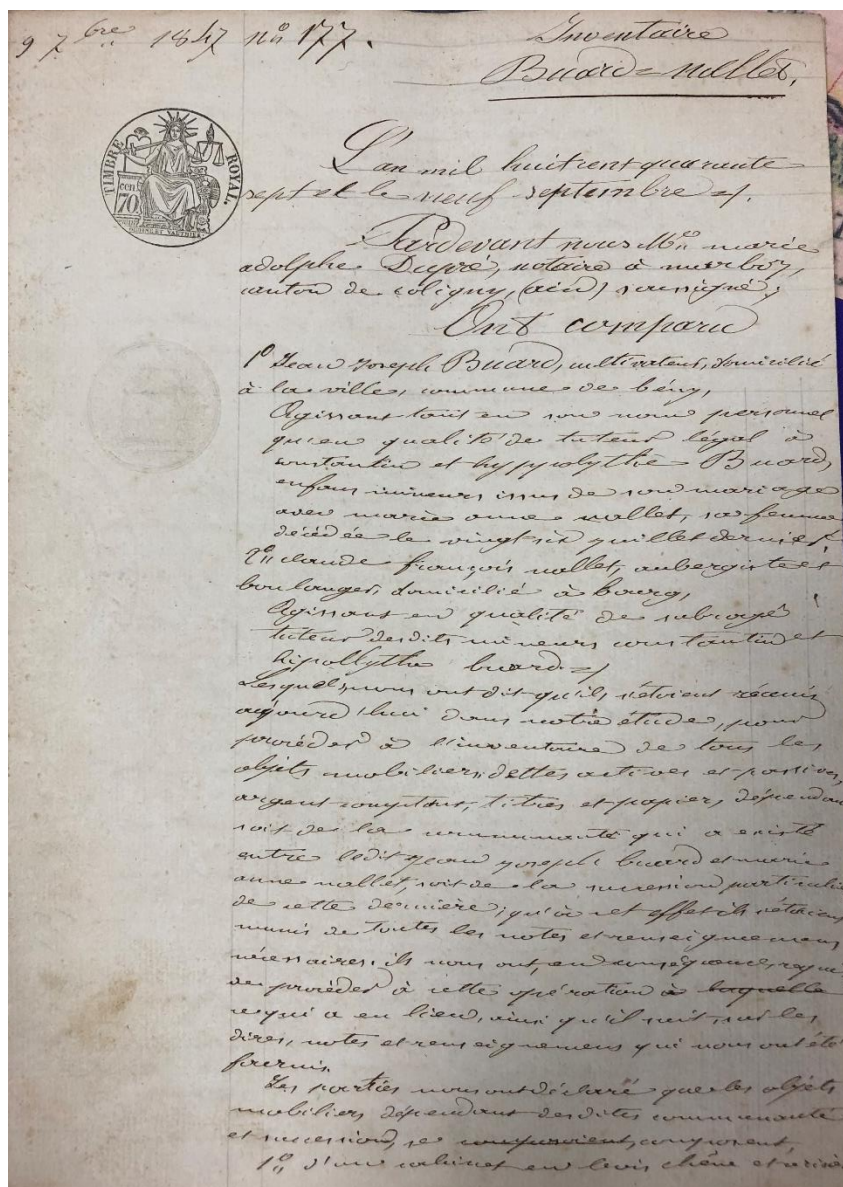
Testament du 26/02/1839 par Me GUICHON, notaire à Marboz



AD 01 – 3 E 15759 n°48 page 1/2

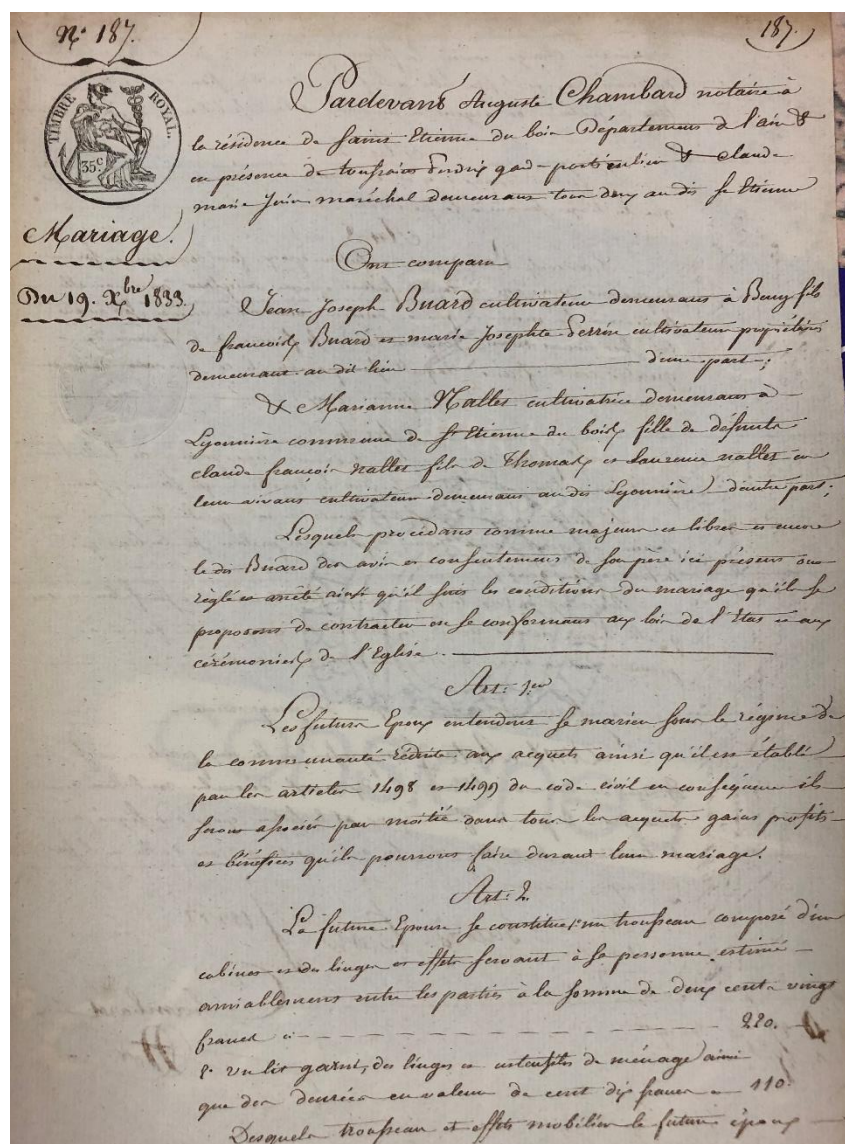
A cette date, Marie-Anne NALLET passe un testament chez elle. Le notaire stipule qu'elle est « malade et alitée mais jouissant de ses facultés intellectuelles ». A cette date-là, elle est enceinte de son troisième enfant qui naîtra quatre mois plus tard.

Elle dicte « Je lègue à Joseph BUARD, mon mari, la jouissance pendant sa vie de la moitié des biens meubles et immeubles que je laisserai dans ma succession sans réserve. » Quatre témoins sont présents : Silvestre SEVE (qui signe), tisserand, Jean MEUNIER, tisserand, Toussaint JOLY, tisserand et Denis-Joseph LOBRICHON (qui signe), cultivateur.



AD 01 – 3 E 15768 n°177 page 1/4

Pour cet inventaire sont présents Jean Joseph BUARD, père des enfants mineurs Hippolyte et Constantin, agissant en son nom personnel ainsi qu'en tuteur légal de ses enfants mineurs, et Claude François NALLET, aubergiste et boulanger, domicilié à Bourg, subrogé tuteur desdits enfants. Ce sont eux qui donnent l'inventaire des biens de Marie Anne NALLET. Le mobilier est estimé à 229,70 francs. La somme de 300 francs est dû à la communauté que Jean Joseph formait avec sa femme par les héritiers d'André NALLET. De plus, il déclare qu'il « n'existait point d'argent dans son domicile » ou encore qu'il « ne se rappelle ni de la date dudit contrat [de mariage], ni des stipulations qui y sont insérées ». Toutefois, il nomme le notaire chez qui le contrat a été passé. Le tout est signé par les déclarants ainsi que par les témoins Jules GUILLERMIN et François GIROUD.



AD 01 – 3 E 22132 n°187 page 1/2

Dans leur contrat de mariage, Jean Joseph BUARD et Marie Anne NALLET se marient sous le régime de la communauté réduite aux acquêts. Elle se constitue un trousseau d'une valeur « estimé amiablement entre les parties » à 220 francs et d'autres effets (lit, linges, ustensiles et denrées) d'une valeur de 110 francs.

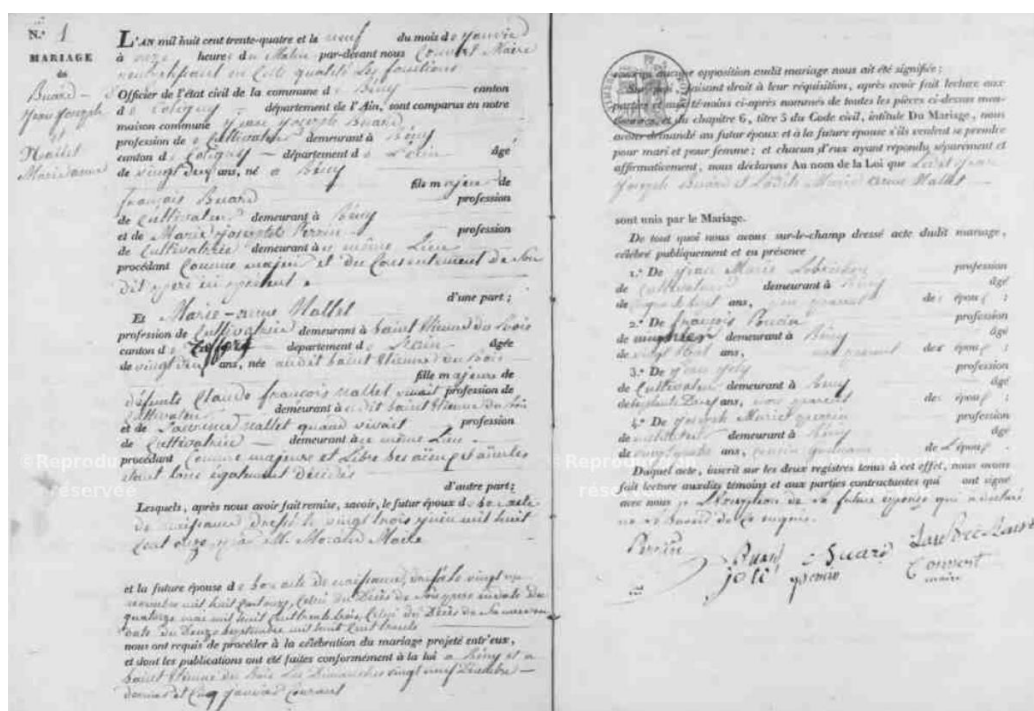
François BUARD, père de l'époux, fait donation à la future épouse d'une somme de 400 francs dans le cas où son mari décéderait avant lui-même ou avant Marie-Joseph PERRIN son épouse, payable une année après le décès du futur époux.

Ils se font réciproquement donation, elle d'une somme de 200 francs à prélever « sur les biens qu'elle délaissera à sa mort », lui d'une somme de 400 francs « à prendre sur les biens qu'il laissera à sa mort », le tout pour « se donner une preuve de l'attachement qu'ils

ont l'un pour l'autre ». On retrouve une petite note sur une feuille à part à la fin de l'acte rappelant ces conditions.¹²

Cet acte est signé par François BUARD et son fils Jean Joseph ainsi que par les témoins Toussaint PERDRIX, garde particulier et Claude Marie JUIN, maréchal, les autres parties ne sachant pas.

Mariage le 09/01/1834 à Bény



Etat Civil de l'Ain – Archives numérisées

L'acte est rédigé à onze heures du matin par [Pierre] CONVERT, maire qui reçoit Jean Joseph BUARD, cultivateur, âgé de 22 ans, demeurant à Bény, fils majeur de François BUARD, cultivateur né et demeurant à Bény et de Marie Josephte PERRIN, cultivatrice, demeurant au même lieu et Marie Anne NALLET, cultivatrice, née et demeurant à Saint-Etienne du Bois, fille majeure des défunts Claude François NALLET et Laurence NALLET, cultivateurs du même lieu. Elle procède libre car ses aïeux et aïeules sont tous décédés.

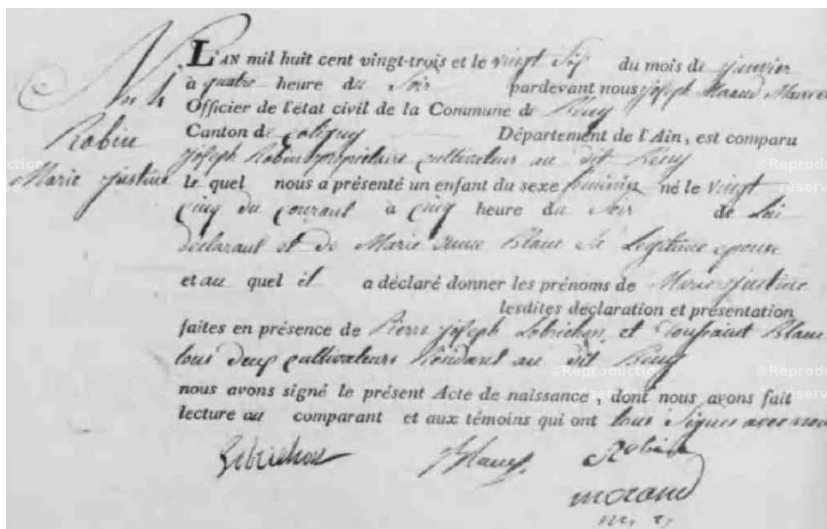
Les publications du mariage ont été faites le 29/12/1833 et le 05/01/1834 à Bény et à Saint-Etienne du Bois.

Les témoins sont Jean-Marie LOBRICHON, 57 ans, cultivateur de Bény, non parent des époux, François PONCIN, 27 ans, de Bény (sa profession est illisible), non parent des époux, Jean JOLY, 72 ans (?), cultivateur de Bény, non parent des époux et Joseph Marie PERRIN, cousin germain de l'époux, 24 ans, cultivateur de Bény. Tous signent à l'exception de la mariée.

¹² Annexe 3

2bis. Marie Justine ROBIN

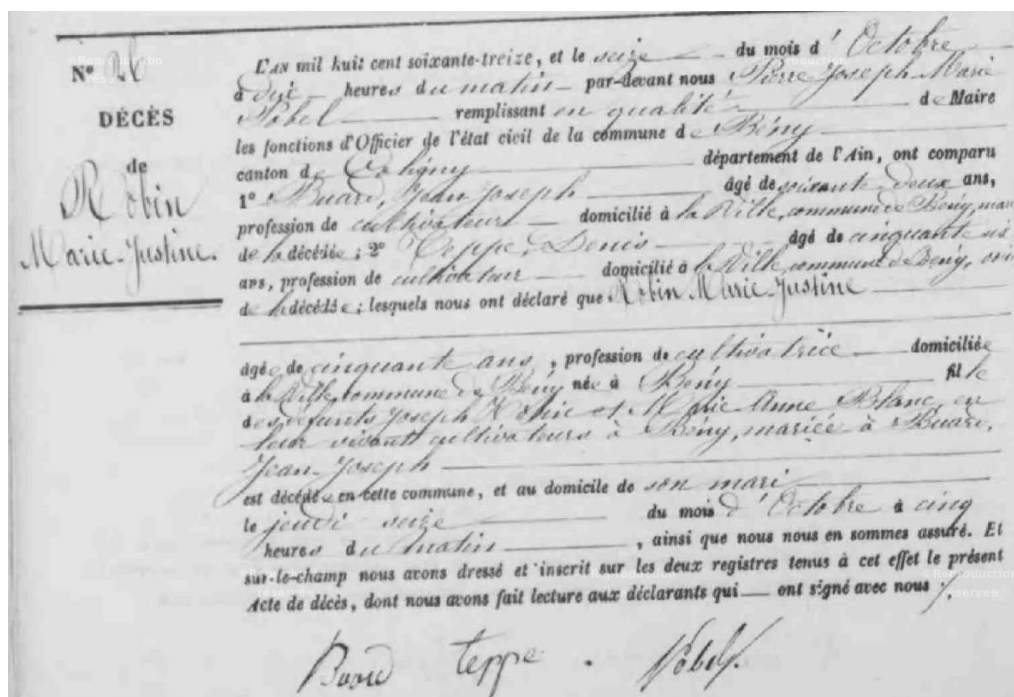
Naissance le 25/01/1823 à Bény



Etat Civil de l'Ain – Archives numérisées

Le 26/01/1823, à quatre heures du soir, Joseph MORAND, maire de la commune de Bény, reçoit Joseph ROBIN, propriétaire cultivateur du village et père de l'enfant. La mère de l'enfant est Marie Anne BLANC, sa légitime épouse. Le père présente cette naissance en présence de Pierre Joseph LOBRICHON et Toussaint BLANC, tous les deux cultivateurs à Bény. Tous les protagonistes signent à la fin de l'acte.

Décès le 16/10/1873 à Bény



Etat Civil de l'Ain – Archives numérisées

Table des successions et absence – bureau de Coligny

	-	50	Robin	Mari-gustine cult ^e	Bémy	50	168 ^{lb}	36 ⁱⁿ w	19 years young		+ +
	+ +			Tourel vick	sa fille			36 ⁱⁿ w		Bémy	-

La déclaration de succession est datée du 07/04/1874 avec pour héritière sa fille.
Celle-ci n'a pas encore été recherchée.

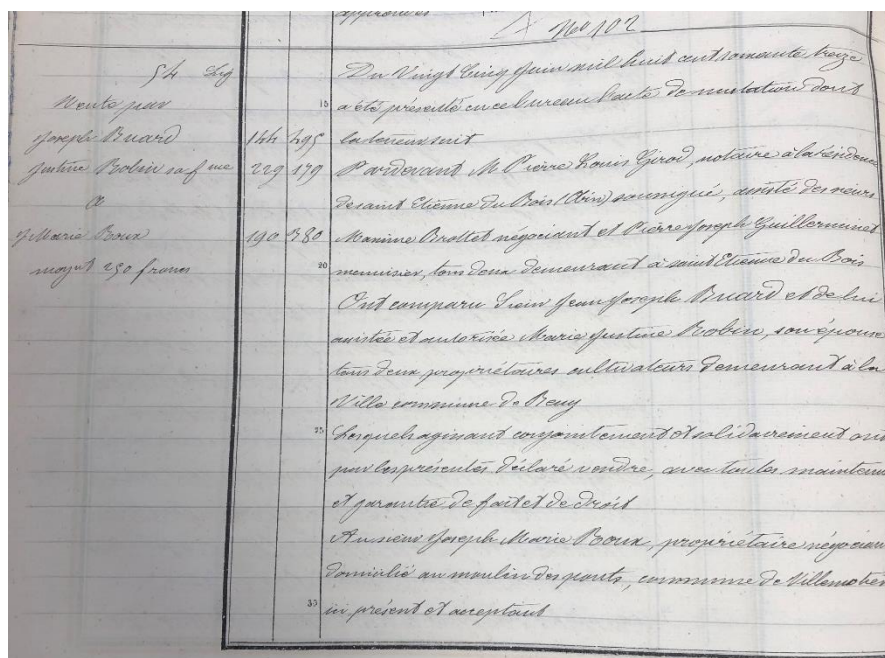
[illegible]

L'acte est rédigé par Joseph MORAND, maire de la commune, à cinq heures du soir qui reçoit Jean Joseph BUARD, cultivateur à Béný, fils de François BUARD et de Marie Josephte PERRIN « quand vivait » et Marie Justine ROBIN, cultivatrice à Béný, fille de Joseph ROBIN et Marie Anne BLANC, cultivateurs à Béný.

24

cultivateur, âgé de 50 ans et Jules FONTAINE, maréchal, âgé de 23 ans. Tous signent à l'exception de la mère de la mariée.

Hypothèques – Transcription – Vente BUARD/ROBIN à ROUX



AD 01 - Transcriptions – Bureau de Bourg - Volume 675 Article 102 page 1/3

Durant leur mariage, le couple BUARD/ROBIN ne passera qu'une seule vente, le 23/05/1873 chez Me GIROD, notaire à Saint-Etienne du Bois. Cette vente concerne une parcelle de pré aux Enons, prairie de Saint-Germain sur le territoire de la commune de Villemotier. Elle avait été reçue dans la succession de François BUARD, père de Jean Joseph. Elle est faite au profit de Jean-Marie ROUX pour la somme de 250 francs.

3. Fratries des mariés

FRATRIE BUARD

La fratrie de Jean Joseph est simple ; elle se compose de deux enfants, décédés dans les premiers mois suivant leur naissance. Le patronyme BUARD (ou BUHARD) est peu fréquent et se retrouve aussi dans les communes alentours.

- BUARD Denis Joseph, né le 28/03/1809 à Bény et décédé 14 jours plus tard, le 11/04/1809 au même endroit.
- BUARD Marie Françoise, née le 24/04/1810 à Bény et décédée le 04/06/1810 au même endroit.
- **BUARD Jean Joseph**

FRATRIE NALLET

La fratrie de Marie Anne se compose de 8 personnes. Il est à noter que le patronyme NALLET est très répandu sur la commune de Saint-Etienne du Bois. Dans la première partie du XIX^e siècle, par exemple, cette commune compte parmi ses habitants plusieurs personnes portant le prénom de Claude François : le père de Marie-Anne, son frère aîné, son oncle et deux de ses cousins qui meurent en bas âge. De plus, la toponymie a aussi été marquée par le grand nombre de NALLET qui ont vécu à cet endroit ; un lieu-dit, dans la partie sud-est de la commune porte encore aujourd'hui le nom de Domaine Nallet.

- NALLET Claude François, né le 5 frimaire an XII à Saint-Etienne du Bois. [A compléter](#)
- NALLET Marie Claudine, née le 22/06/1806 à Saint-Etienne du Bois. [A compléter](#)
- NALLET Joseph, né le 10/02/1810 à Saint-Etienne du Bois, décédé le 27/04/1812 au même endroit.
- **NALLET Marie-Anne**
- NALLET Joseph, né le 30/03/1814 à Saint-Etienne du Bois. [A compléter](#)
- NALLET Jean Marie, né le 02/08/1816 à Saint-Etienne du Bois. [A compléter](#)
- NALLET Marie Angélique, née le 13/02/1821 à Saint-Etienne du Bois. [A compléter](#)
- NALLET Eugène Joseph, né le 12/08/1823 à Saint-Etienne du Bois. [A compléter](#)

FRATRIE ROBIN

La fratrie de Marie Justine se compose elle aussi de 8 enfants. Le patronyme ROBIN est aussi assez répandu sur la commune de Bénvy, on trouve des naissances à ce nom quasiment chaque année sur les tables décennales.

- ROBIN Rosalie, née le 13/04/1807 à Bénvy. Elle se marie avec GIRARD Vincent, de dix-sept ans son aîné, fils de GIRARD Clément et de JACQUET Jeanne Marie, le 23/11/1833 à Bénvy. [A compléter](#)
- ROBIN Marie Constance Mélanie, née le 16/06/1809 à Bénvy. [A compléter](#)
- ROBIN Joseph Marie, né le 25/09/1812 à Bénvy. [A compléter](#)
- ROBIN Claude Joseph, né le 29/01/1815 à Bénvy. [A compléter](#)
- ROBIN François Louis, né le 10/03/1817 à Bénvy. [A compléter](#)
- ROBIN Jean Louis, né le 04/08/1819 à Bénvy. [A compléter](#)
- **ROBIN Marie Justine**
- ROBIN Marie Eugène, né le 28/02/1825 à Bénvy. [A compléter](#)

4. Les enfants du couple (avec leur descendance)

➤ BUARD François Joseph Constantin (1^{er} mariage)

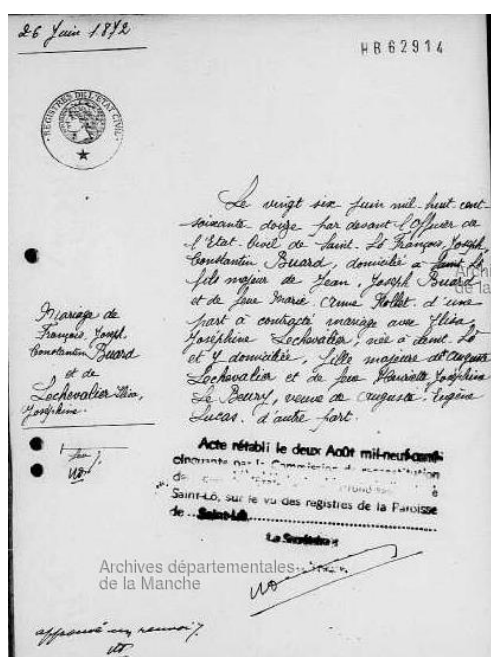
Il est né le 10/03/1836 à Bénvy, deux ans après le mariage de ses parents. En 1856, d'après la liste départementale du contingent, il est engagé volontaire et réside à Saint-Sulpice dans l'Ain. Dans les différents actes de transaction, il est mentionné d'abord

instituteur provisoire puis est en garnison à Lons-le-Saunier en 1860. L'année suivante, il est caporal au 53^{ème} de ligne et est en permission.

The image shows an open historical document, possibly a military or administrative record. The left page has a header with columns for 'CANTON', 'ARRONDI', 'N°', 'N° DE FAMILLE', 'DÉCISION', 'DÉTAIL', and 'DATE'. The right page has a header with columns for 'PLACEMENTS ET SUBSTITUTIONS', 'DATE', and 'DATES ET INDICATIONS'. The document contains handwritten entries in French, including names like 'Lons-le-Saunier' and 'Lons-le-Saunier'.

AD 01 – 1 R 699

Il se marie le 26/06/1872 à Saint-Lô avec LECHEVALLIER Elisa Joséphine, fille de LECHEVALLIER Auguste et LEBEURY Henriette Joséphine, veuve en premières nocces de LUCAS Auguste Eugène avec lequel elle a eu un enfant, LUCAS Georges Auguste Paul. Elle décède au même endroit le 23/04/1902. Aucune mention d'un contrat de mariage n'a été trouvée.



Archives Départementales de la Manche – Etat civil reconstitué numérisé – 5 Mi 1484

Comme la ville a été bombardée durant la Seconde Guerre mondiale, dans la nuit du 6 au 7 juin, les archives, notamment d'Etat Civil, sont manquantes. Une partie a été reconstituée en 1950 et les paroisses de Notre-Dame et Sainte-Croix ont conservé les différents registres de catholicité. Néanmoins, cela n'a pas permis de retrouver la naissance de LECHEVALLIER Elisa Joséphine. Seul le fait qu'elle est née à Saint-Lô a pu être vérifié ainsi que l'année approximative de sa naissance, autour de 1846.

En ce qui concerne le décès de François Joseph Constantin, l'absence en ligne des tables des successions et absence ne permet pas de retrouver facilement cette information.

La dernière information trouvée est qu'il est toujours en vie en 1910 lors du deuxième mariage de sa fille.

De leur mariage :

I – BUARD Henri Pierre Joseph, né le 12/06/1874 à Saint-Lô. Il se marie le 17/08/1899 au même endroit avec LEGRAND Alphonsine Léontine, née le 25/05/1877 à Marigny¹³, fille de LEGRAND Gustave François et de LEMONNIER Léonie Alexandrine, et décédée le 19/12/1900 à Saint-Lô. Il décède quelques mois plus tôt, le 22/10/1900 au même endroit.¹⁴

II – BUARD Fernande Louise Marie, née le 07/06/1880 à Saint-Lô. En premières noces, elle épouse le 28/07/1903 au même endroit LEGRAND Gaston George Joseph, né le 23/11/1881 à Marigny, peintre en bâtiment¹⁵, fils des mêmes LEGRAND et LEMONNIER ci-dessus, et décédé le 30/07/1907 à Saint-Lô. En secondes noces, elle épouse le 26/09/1910 aussi à Saint-Lô GUILLEMIN Henri Marie, né le 17/11/1876 à Tressaint¹⁶ (Côtes-du-Nord), cimentier, fils de GUILLEMIN Pierre et de PINSARD Jeanne Marie. [Sa date de décès est à rechercher](#). Elle décède le 18/08/1959 à Cherbourg.¹⁷

➤ BUARD Hippolyte (1^{er} mariage)

Il est né le 21/09/1837 à Bény. Cultivateur, il se marie à 40 ans le 09/01/1878 à Bény avec MARTIN Marie Joséphine Constantine, née le 14/06/1856 aussi à Bény, fille de MARTIN Joseph Marie et de VARNIER Jeanne Marie, demeurant au lieu-dit les Blanchets, commune de Bény.

Ils passent un contrat de mariage¹⁸ le 20/12/1877 chez Me DUPRE, notaire à Marboz. Dans ce contrat, les époux se marient sous le régime de la communauté réduite aux acquêts. L'épouse se constitue un trousseau « provenant de ses épargnes », composé de linges et bijoux estimés « amiablement » à 600 francs. Hippolyte se constitue aussi en principal divers objets mobiliers issus des successions de ses parents, le tout pour une somme de 600 francs. De plus, le père de la mariée fait don à titre de préciput et hors part d'un lit garni à livrer dans l'année estimé à 200 francs ainsi qu'une somme de 300 francs payable dans six ans.

Il décède le 21/05/1922 à Bény et elle décède le 03/02/1931 au même endroit.

De leur mariage :

I – BUARD Marie Sylvie, née le 11/04/1879 à Bény. Elle se marie le 14/05/1902 au même endroit avec RODET Fulgence Samuel, menuisier, né le 24/12/1866 à Bény, fils de RODET Fulgence et PROMPT Adèle (Marie Rosalie). Ils passent un contrat de mariage le

¹³ Ancienne commune, aujourd'hui Marigny-le-Lozon depuis le 1^{er} janvier 2016

¹⁴ Son acte de décès est au nom de BRIARD

¹⁵ AD 50, registres matricules numérisés

¹⁶ Ancienne paroisse, aujourd'hui commune de Lanvallay dans les Côtes d'Armor depuis le 1^{er} janvier 1973

¹⁷ Mention marginale sur acte de naissance

¹⁸ AD 01 – 3 E 15814 n°252

12/05/1902 chez Me GIROD, notaire à Saint-Etienne du Bois¹⁹. Il décède à Béný le 06/03/1935 et elle décède au même endroit le 28/03/1970

II – BUARD Marie Joseph Hippolyte, menuisier, né le 04/12/1881 à Béný. Il se marie le 19/05/1909 au même endroit avec MARTIN Maltide Marie Joséphine, cultivatrice, née le 06/12/1885 à Saint-Etienne du Bois, fille de MARTIN Joseph Marie et TRIPOZ dit MASSON Joséphine. Ils passent un contrat de mariage le 17/05/1909 chez Me BUGUET, notaire de Saint-Etienne du Bois²⁰. Elle décède le 09/04/1941 à Saint-Etienne du Bois et il décède au même endroit le 06/11/1961.



Tombe des deux époux au cimetière de Saint-Etienne du Bois (Joseph et Joséphine comme prénom)

III – BUARD Joseph Henri, cultivateur, né le 17/06/1885 à Béný. Il se marie le 30/01/1913 au même endroit avec PAUGET Marie Léontine, cultivatrice, née le 05/03/1893 à Saint-Etienne du Bois, fille de PAUGET Louis Célestin et de VEUILLET Marie Justine. Ils passent un contrat de mariage le 30/01/1913 chez Me CORDAT, notaire à Treffort²¹. Elle décède le 20/10/1971 à Béný et il décède le 12/02/1978 à Treffort.

¹⁹ Annexe 4

²⁰ Annexe 5

²¹ Annexe 6

➤ BUARD Marie Josephte Rosalie (2nd mariage)

Elle est née le 14/02/1859 à Bény. Pour son mariage, elle est mineure et orpheline et reçoit donc le consentement d'un conseil de famille en date du 23/02/1879. Une première délibération, mentionnée dans cet acte, a eu lieu le 29/01/1878.²²

Du 23^e février 1879
Reg: 1016



L'an mil huit cent quatre-vingt et sept
le vingt trois février à Paris devant nous
Juges de paix du canton de la Colonne, se sont
réunis pour délibérer sur le mariage de la
mineure Marie Josephte Rosalie Buard sa sœur mineure
sans profession demeurant à Bény âgée
de vingt ans, issue du mariage de Jean
Joseph Buard et de Justine Robinson sa femme
d'où elle est née, nommée à cette position
qu'il a accepté d'avance d'élaboration du
conseil de famille de la dite mineure - en
termes de notre procès verbal en date du
vingt neuf janvier mil huit cent quatre-vingt
sept, enregistré
lequel acte pose que Jean Marie Martin
propriétaire demeurant à Bény recherche
en mariage M^{lle} Marie Josephte
Buard sa pupille et à quelle ce mariage
paraît convenir
mais qu'ayant moins de vingt ans et
n'ayant ni père ni mère ni ascendants, elle ne
peut, aux termes de l'article 16 du code
civil contracter mariage sans le consentement
de son conseil de famille
quodans le but de délibérer sur les points de
savoir si il y a lieu d'autoriser le mariage d'un

Supplément

AD 01 - 4 U 1438 page 1/4

Dans cet acte, le conseil de famille, composé en tête d'Eugène ROBIN, propriétaire cultivateur, de Hippolyte BUARD, propriétaire cultivateur, frère de la mineure et de Jean PONCET, cultivateur, cousin de la mineure pour le côté paternel et de Joseph ROBIN, oncle de la mineure et Hipolite GIRARD pour le côté maternel, accorde à l'unanimité le droit de contracter mariage.

²² AD 01 - 4 U 1437

Elle se marie le 19/03/1879 à Bény avec MARTIN Jean Marie Valérien, menuisier, né le 23/04/1852 à Saint-Etienne du Bois, fils de MARTIN Joseph Marie et de CLAIRET Marie Constance. Avant cela, un contrat de mariage avait été passé le 27/02/1879 chez Me DUPRE, notaire à Marboz²³. Elle décède en couches quelques heures après la naissance de son premier enfant le 20/10/1886 à Bény et il décède le 13/02/1928 au même endroit.

De leur mariage :

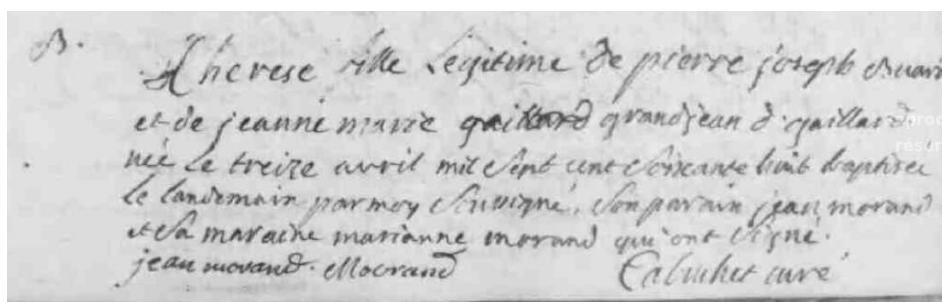
I – MARTIN Marie Josephte Elisa, née le 20/10/1886 à Bény. Elle se marie le 09/05/1906 à Marboz avec ROBIN Denis Joseph Alexandre, négociant, né le 24/10/1872 à Marboz, fils de ROBIN Denis Joseph et CLERC Marie Angélique. [Contrat de mariage à rechercher si existant](#). Il décède le 25/03/1953 à Marboz et elle décède le 01/05/1966 au même endroit.

5. Les ascendants du marié (ascendance agnatique)

➤ Les parents de Jean Joseph BUARD

Il est le fils de BUARD François, né le 12/01/1786 à Bény, fils de BUARD Pierre Joseph et de GRANDJEAN dit GAILLARD Jeanne Marie, et de PERRIN Marie Josephte, née le 23/01/1779, fille de PERRIN Jean et de POBEL Denise, mariés à Bény. Ils se marient le 04/11/1807 à Bény. Marie Josephte décède le 16/12/1844 à Bény et son époux décède le 04/11/1858 au même endroit. La fratrie de François se compose de :

- BUARD Thérèse, née le 13/04/1768 à Bény, épouse de PONCIN Christophe (Joseph), fils de PONCIN Claude Joseph et de BENOS Denise, paroissiens de Bény, dont le mariage est célébré le 07/03/1791 au même endroit. Elle a au moins un fils prénommé Jean Marie. Elle décède le 28/12/1827 toujours à Bény. Sur son acte de baptême, même le curé semble avoir du mal avec le patronyme de sa mère, puisqu'il la nomme « Jeanne Marie GAILLARD GRANDJEAN dit GAILLARD »



Archives départementales de l'Ain – BMS numérisées

- BUARD Denise, née le 11/12/1774 à Bény. [Les autres informations sont à rechercher, aucun acte ne la concerne sur ladite commune.](#)

²³ 3 E 15817 n°39 – Annexe 7

- BUARD Vincent, né le 17/04/1778 à Bény. Il décède le 25/12/1814 au même endroit, célibataire.
- [BUARD François](#)

➤ Les parents de François BUARD

Il est le fils de BUARD Pierre Joseph, né le 20/10/1741 à Bény, fils de BUARD Pierre et de PONCIN Marie, et de GRANDJEAN dit GAILLARD Jeanne Marie, fille de GRANDJEAN dit GAILLARD André et de MORAND Marie Anne, habitant à Domsure. Ils se marient le 03/06/1766 à Bény après avoir obtenu de l'archevêché de Lyon une dispense de parenté au quatrième degré le 29/05/1766.²⁴ Pierre Joseph décède le 14 fructidor an XIII. [Les informations concernant sa femme sont à rechercher](#). La fratrie de Pierre Joseph se compose de :

- BUARD Joseph, né le 09/01/1739 à Bény. Il est témoin lors du mariage de son frère.
- [BUARD Pierre Joseph](#)

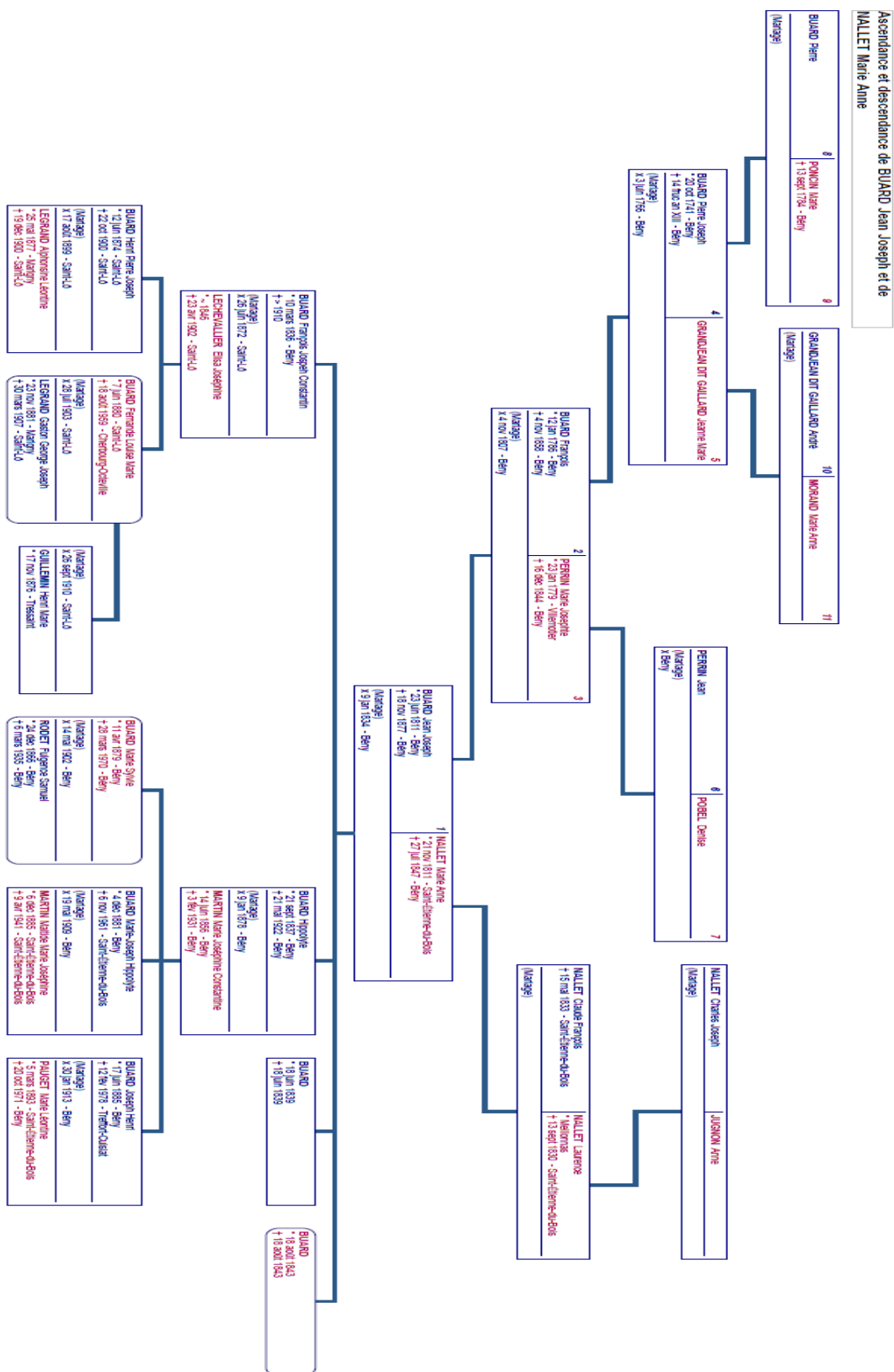
➤ Les parents de Pierre Joseph BUARD

Il est le fils de BUARD Pierre et de PONCIN Marie, mariés à Bény le 19/11/1735. [Les autres informations sont à rechercher](#). Concernant la fratrie, il semblerait que Pierre ait un frère Denis et une sœur Anne Marie mais aucun lien formel n'a encore été établi.

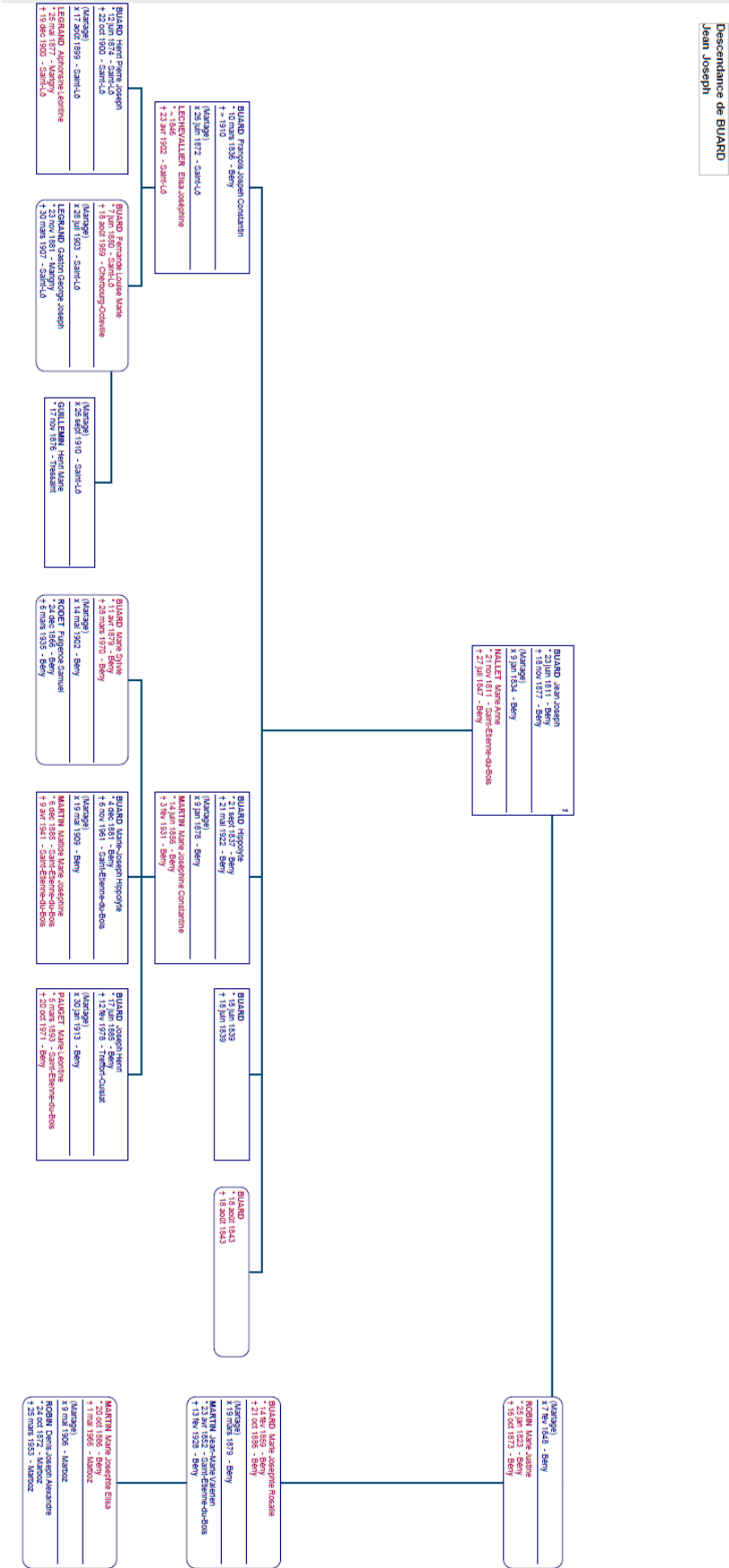
²⁴ Indication donnée dans l'acte de mariage

IV – Arbres(s)

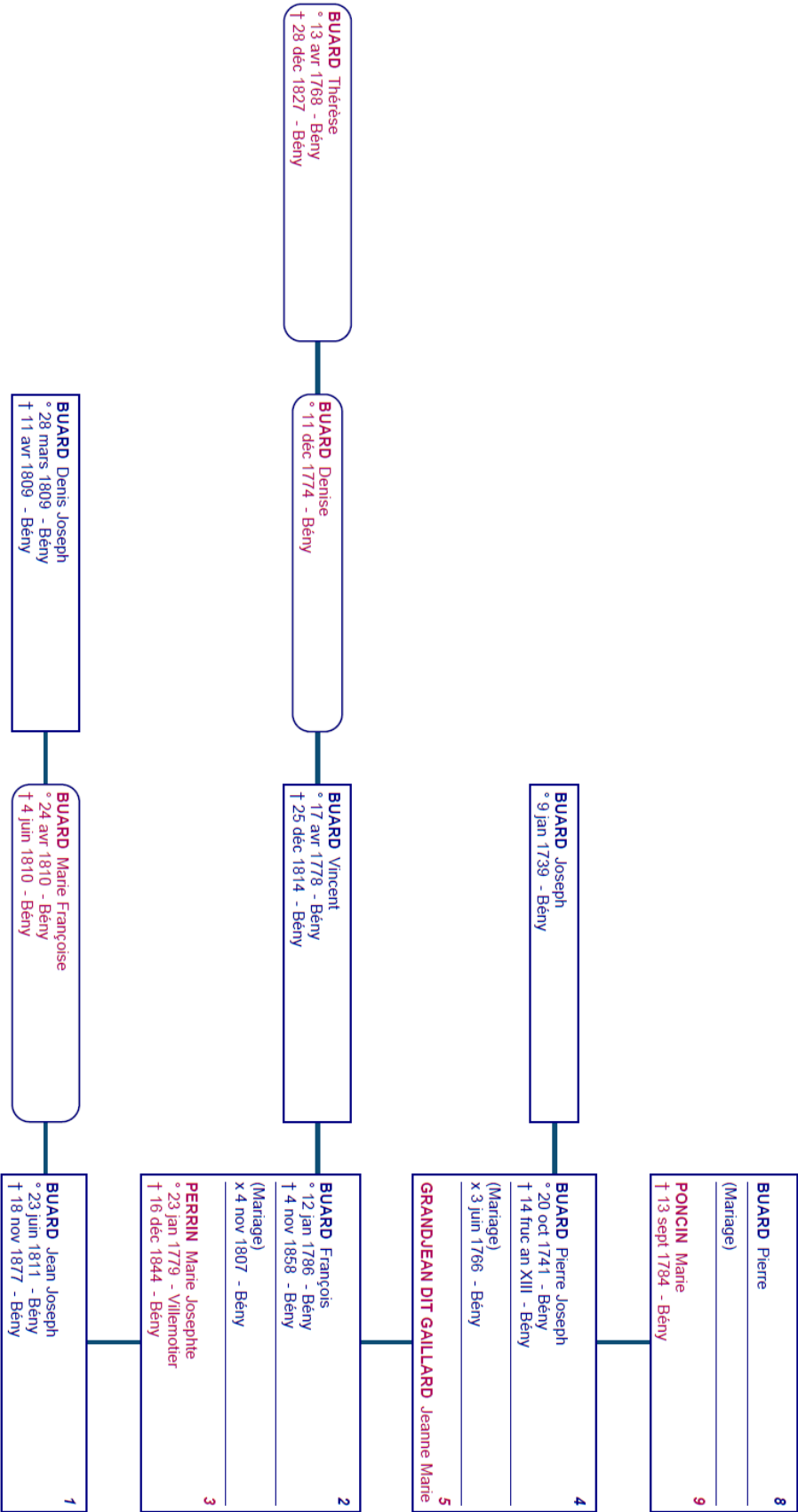
1. Ascendance et descendance du couple BUARD/NALLET



2. Descendance de BUARD Jean Joseph



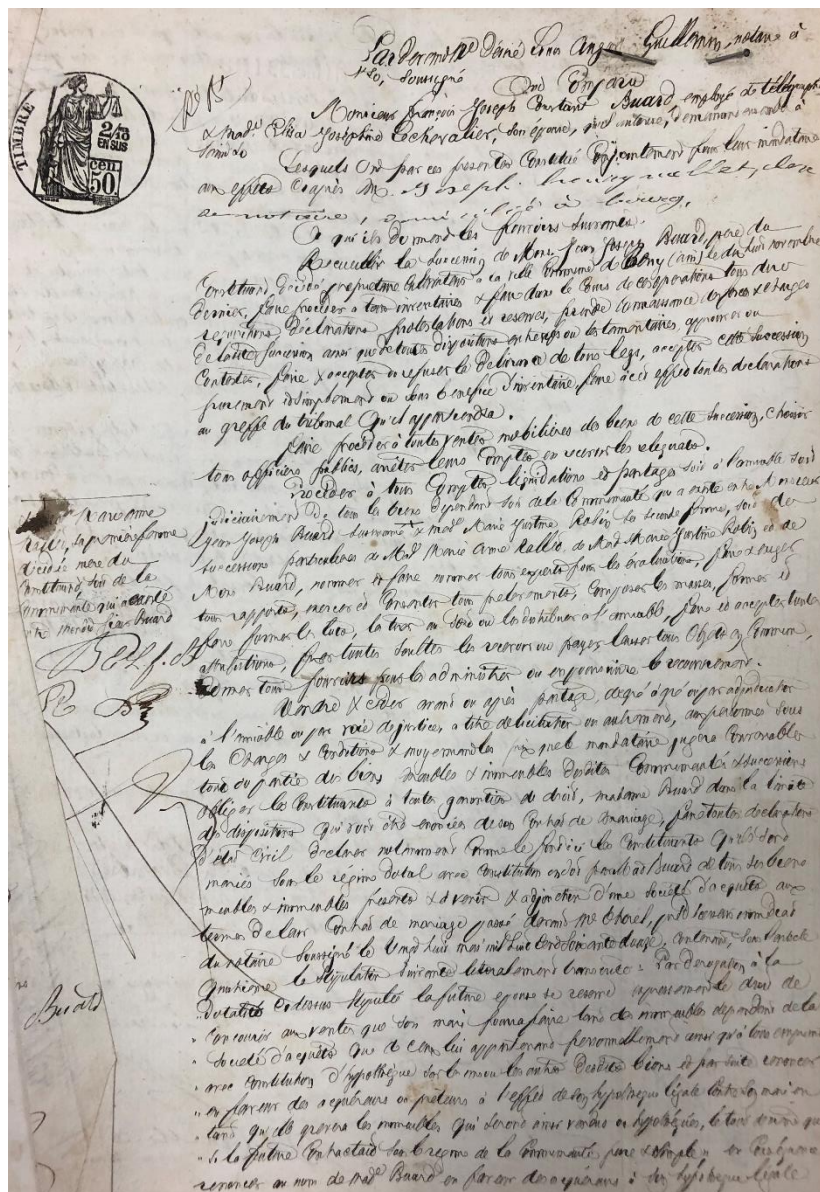
Ascendance de BUARD
Jean Joseph



3. Fratrie agnatique BUARD

V - Annexes

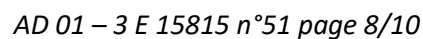
Annexe 1 : Procuration de François Joseph Constantin BUARD à Joseph Henry NALLET pour la succession de son père



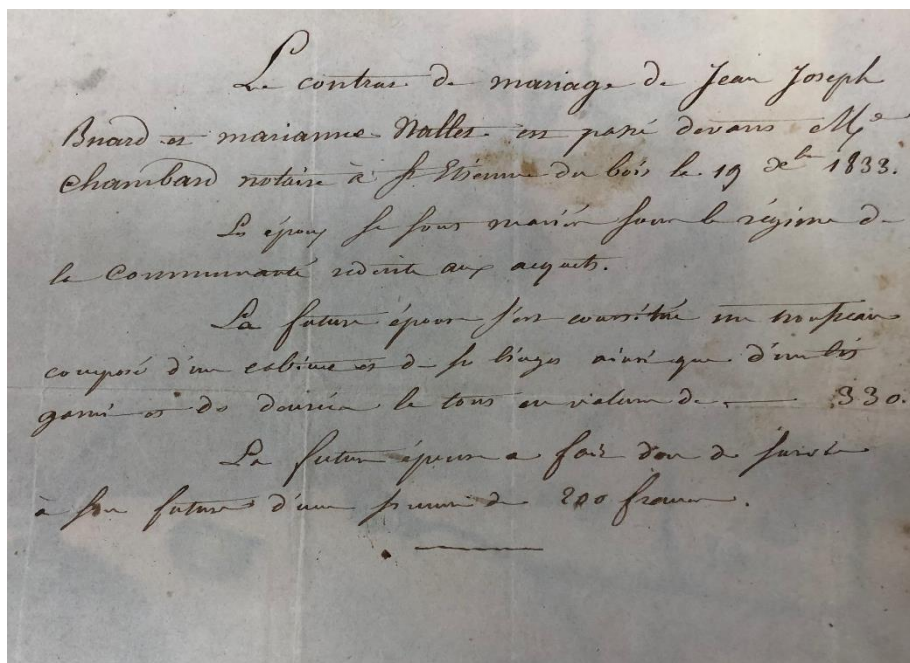
AD 01 – 3 E 15815 n°51 page 1/2 – Attaché à l'acte d'origine

Il apparaît bien dans cet acte que François Joseph Constantin donne tout pouvoir pour régler la succession comme le mandataire l'entend ainsi que de participer au conseil de famille pour les décisions concernant sa sœur consanguine. Toutes les possibilités semblent avoir été envisagées. Il est à noter que le recours à l'adjudication pour régler la succession est stipulé.

Aucune indication de date concernant ces annotations ; il est impossible de savoir à quel moment les dettes sont réglées. Cela a pu être fait dans les jours suivant l'inventaire ou bien après l'adjudication.



Annexe 3 : Note trouvée attachée à l'acte de mariage BUARD/NALLET



AD 01 – 3 E 22132 n°187

« Le contrat de mariage de Jean Joseph Buard et Marianne Nallet est passé devant M[âitr]e Chambard notaire à S[ain]t Etienne du bois le 19 [décem]bre 1833.

Les époux se sont mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts.

La future épouse s'est constitué un trousseau composé d'une cabine et de ses linges ainsi que d'un lit garni et de denrées le tout en valeur de 330 [francs]

La future épouse a fait don de survie à son époux d'une somme de 200 francs. »

Cette note, qui n'est pas signée, ressemble à un petit mémo concernant l'apport de la mariée. Aurait-il existé une crainte d'égarer le contrat de mariage... ? On peut noter tout de même que les informations portées par ce document sont véridiques et que l'apport du marié est passé sous silence.

N°54

1902
MAY

Pardevant M^r Pierre Louis Jirod, notaire
à la résidence de St Etienne Du Bois (sic)
sous signé; assiste des témoins et après
mouvements.

Oùt comparu

M^r Rodel Fulgence et sa femme, ancien
marchand, demeurant et devant à St Etienne
Du Bois à l'actuellement chez son père.

Fils majeur et légitime de Rodel
Fulgence, cultivateur demeurant à la
Vallée commune de Bény et de sa femme
Prospère Adèle d'une part.

M^r Edouard Marie Sylvestre, cultivateur,
demeurant avec ses père et mère.

Fils majeur et légitime des mariés Rodel
Fulgence et Marie Marie Coestantine,
cultivateurs, demeurant à la Vallée
commune de Bény. La future épouse stipule
ici avec l'assistance de son père à ce présent.

D'autre part

Lesquels voudront s'unir par les liens d'un
légitime mariage en ont arrêté ainsi qu'il suit
les clauses et conditions suivantes.

Art. 1^{er} Les futurs époux déclarent adopter
pour loi de leur union, le régime de la communauté
de biens réduite aux acquêts, sous réserve de ce qui est
aux dispositions des articles 1498 et 1499 du code
civil.

Art. 2. La future épouse se constitue les personnes
allant, son cabinet et son trousseau composé de
linge, vêtements et bijoux à son usage personnel
estimés à tout trois cents francs. 300

2^o Son lit garni estimé deux cents francs 200

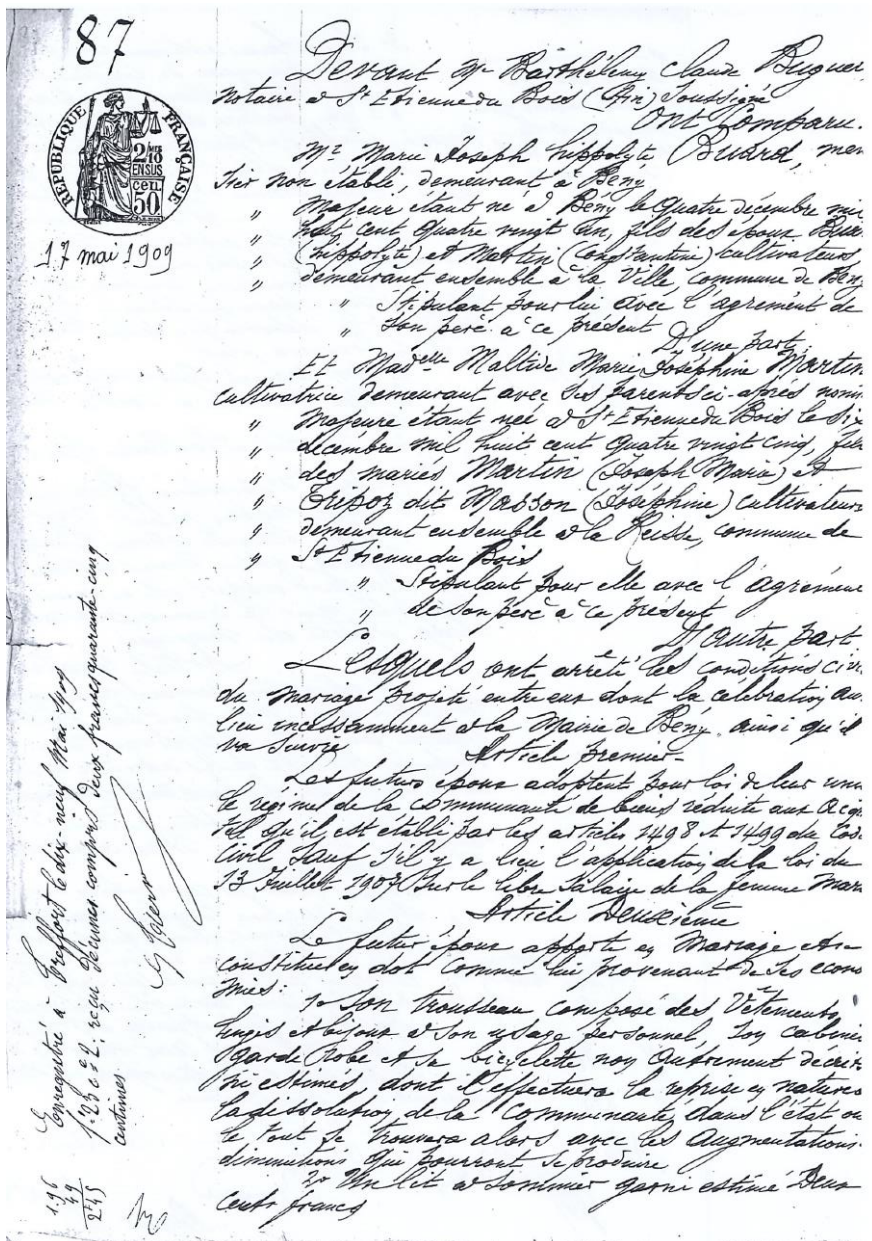
Lequel assure la future épouse d'une somme chargée
de la part de la célébration du mariage, pour par
lui rendre le tout à la dissolution de la communauté
en nature ou en argent, sur la part de l'estimation
qui précède, au choix de la future épouse ou des siens.

Art. 3. Le futur époux de son côté se constitue
1^o son cabinet et son trousseau estimé
deux cents francs. 200

2^o Son lit garni estimé deux cents francs. 200

Acte non archivé transmis par Me MATHIEU, notaire à Treffort - page 1/2

Les époux adoptent le régime de la communauté réduite aux acquêts. La future épouse se constitue un trousseau d'une valeur de 300 francs et un lit garni d'une valeur de 200 francs. Le futur époux se constitue un trousseau d'une valeur de 200 francs et un lit garni de même valeur. Il ajoute des outils pour exercer sa profession d'une valeur de 200 francs ainsi qu'une somme en espèces de 600 francs.



Acte non archivé transmis par Me MATHIEU, notaire à Treffort - page 1/2

Les époux adoptent le régime de la communauté réduite aux acquêts. Le futur époux se constitue un trousseau contenant linges, vêtements... et sa bicyclette dont la valeur globale n'est pas estimée et un lit garni estimé 200 francs. A cela il ajoute 6 chaises, une batterie de cuisine avec couverts et verres, un fourneau et une table pour une valeur totale de 71 francs. De son côté, l'épouse, en plus de son trousseau et garde-robe, apporte une machine à coudre (de marque Climax !) d'une valeur de 100 francs, un lit de paille garni d'une valeur de 150 francs et une douzaine de draps, nappes, serviettes et essuie-mains pour 30 francs.

Annexe 6 : Contrat de mariage BUARD/PAUGET

Ref. sur 2 roles

Pardevant M^r Auguste Cordat, notaire
à Treffort (ain), Hauts-Savoie
Ont comparu

M^r Henri Buard, cultivateur, demeurant
à Béry

M^r Jean fils de M^r Hippolyte Buard et de
M^{re} Constantine Martig, son épouse
propriétaires cultivateurs, demeurant
ensemble à Béry

Stipulant en son nom personnel

La M^{lle} Léontine Pauget, domestique
demeurant à St Etienne du Bois

M^{lle} Minerve, fille de M^r Louis Pauget,
journalier, demeurant à St Etienne-
du Bois et de M^{re} Justine Veilleux,
son épouse décédée

Stipulant en son nom personnel avec
l'assistance de M^r Louis Pauget,
son père ici présent

Futurs époux d'une part

Sedit M^r Louis Pauget ci-dessus
qualifié et domicilié

Intervenant aux présentes pour
assister et autoriser M^{lle} Léontine
Pauget, sa fille future épouse
à cause de sa minorité

Encre d'autre part

Lesquels ont arrêté, ainsi qu'il suit, les
clauses et conditions civiles du mariage proposé
entre M^r Buard et M^{lle} Pauget et dont la
célébration doit avoir lieu incessamment à
la mairie de Béry

Article premier

Les futurs époux déclarent adopter pour loi
de leur union, le régime de la communauté
de biens réduite aux acquêts, tel qu'il est
établi par les articles 1498 et 1499 du Code
Civil

Article deuxième

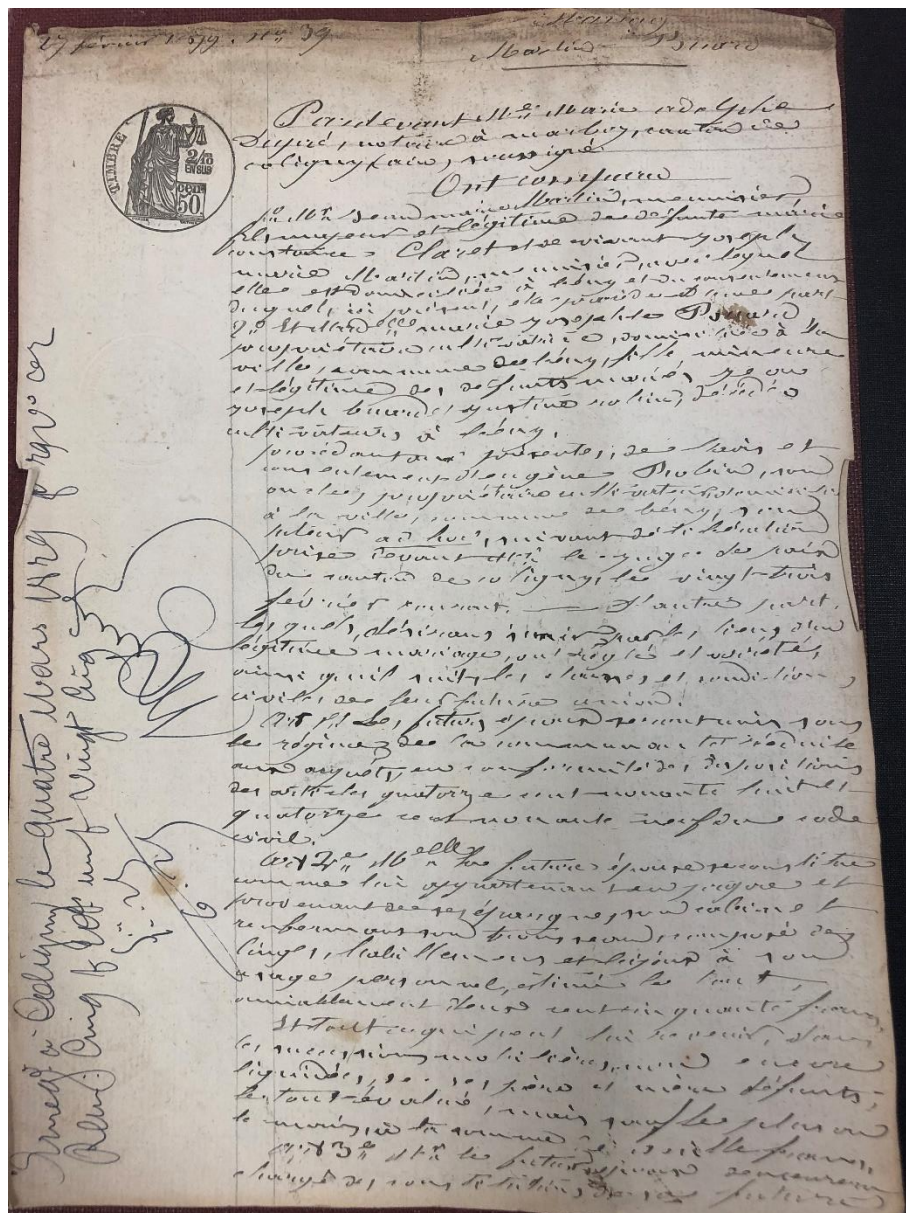
La future épouse apporte en mariage et
se constitue en dot, comme lui provenant
de ses gains et épargnes

Uniquement son trousseau composé des robes,
linges, vêtements et bijoux à l'usage de sa

Acte non archivé transmis par Me MATHIEU, notaire à Treffort - page 1/2

Les futurs époux adoptent le régime de la communauté réduite aux acquêts. La future épouse se constitue uniquement un trousseau composé de vêtements, linges et bijoux « mais évalué amiablement [...] avec le cabinet servant à renfermer ledit trousseau à 200 francs ». Le futur époux se constitue un vestiaire d'une valeur de 100 francs et divers objets mobiliers (meubles, matériel et outils agricole, bestiaux) le tout pour une valeur de 2000 francs.

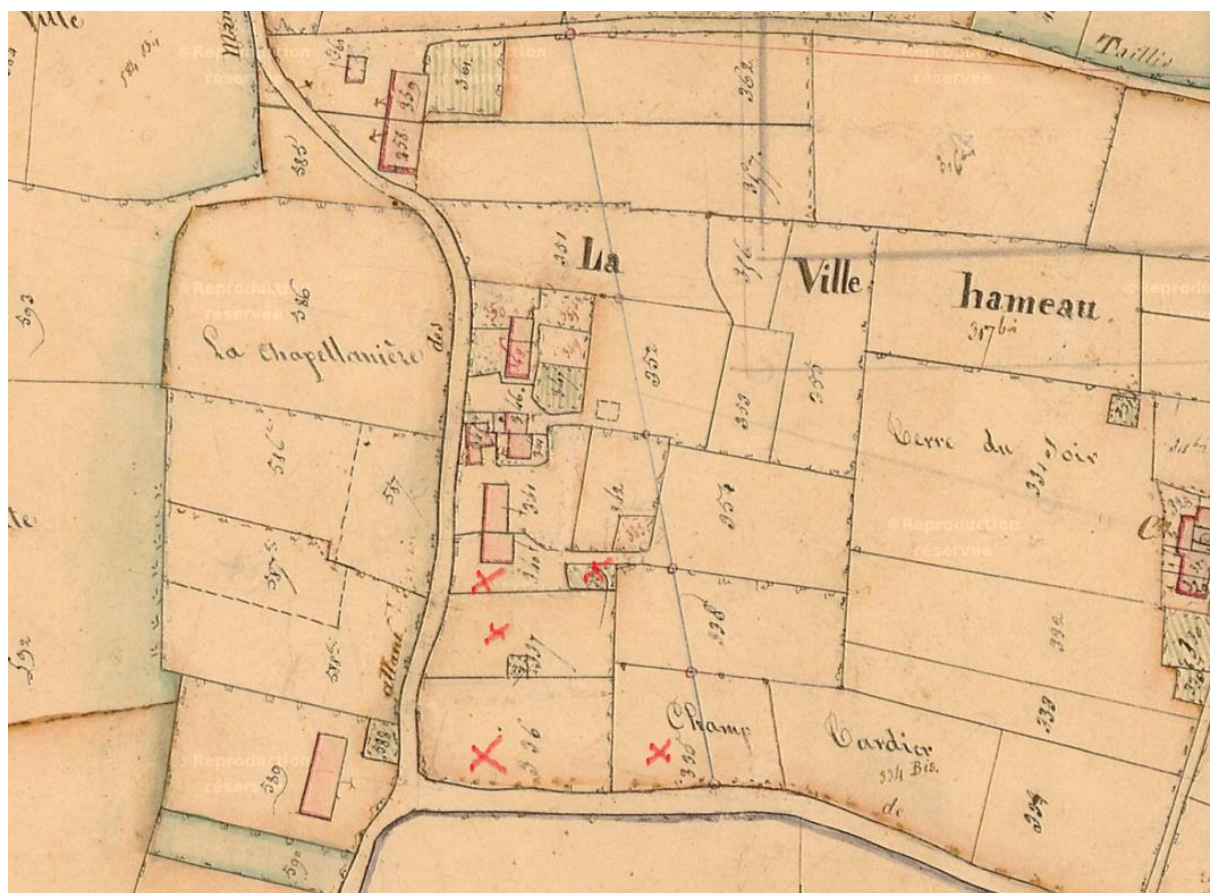
Annexe 7 : Contrat de mariage MARTIN/BUARD



AD 01 - 3 E 15817 page 1/2

Les futurs époux adoptent le régime de la communauté réduite aux acquêts. La future épouse se constitue un trousseau d'une valeur « estimé amiablement » à 250 francs ainsi que les successions de ses père et mère. L'époux se constitue aussi un trousseau pour une valeur de 300 francs ainsi qu'un lit garni pour 200 francs et d'une somme de 500 francs. De plus, du fait de sa profession, il amène deux autres lits pour une valeur de 1000 francs en tout.

Annexe 8 : Plan parcellaire de la commune de Bénvy – partie de la section B

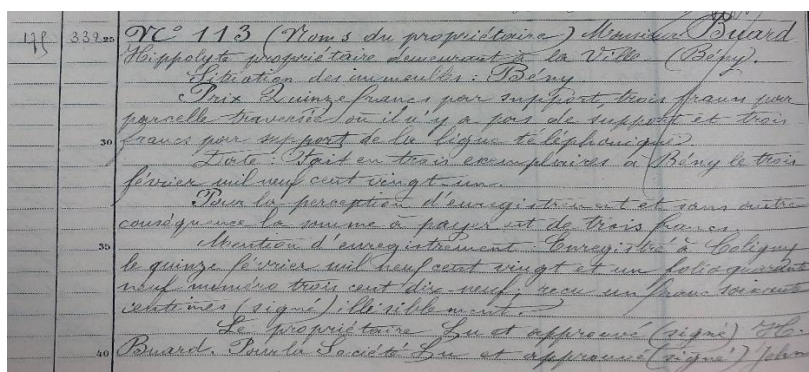


AD 01 – 3 P 4507 – Partie du plan parcellaire

Sur ce plan a été coché les appartenances de Jean Joseph BUARD autour de la maison (parcelle n°340, croix en haut à gauche). Quelques autres parcelles lui appartiennent sur le territoire de la commune et une sur la commune de Villemotier, uniquement des terres.

Sur la parcelle cochée en bas à droite, on peut voir le passage d'une ligne électrique à travers le champ (parcelle n°335). Cela a été acté le 01/03/1920 et pour laquelle Hippolyte BUARD touche quinze francs pour support, trois francs pour parcelle traversée et trois francs pour support de la ligne téléphonique.

Annexe 8bis : Transcription hypothécaire pour le passage d'un ligne électrique et téléphonique



AD 01 - Transcriptions – Bureau de Bourg - Volume 1803 Article 113

VI – Conclusion - Méthode - Remerciements

Tout part de la famille. Pour débiter la construction de ce travail, je n'ai pas dérogé à la règle. Je me suis servi des recherches déjà effectuées par Bernadette FEILLENS qui a compilé de nombreux faits et de nombreux documents avant que je ne m'immisce dans sa famille. Je tiens à la remercier en tout premier lieu, pour son amitié et son sens du partage. Ceci n'est que le début d'un travail que je me suis promis de faire avec elle, pour pouvoir à mon tour partager ce que j'ai appris ces derniers mois et lui faire découvrir la vie Bény de ses ancêtres, que je partagerai volontiers avec son frère Michel et sa femme qui m'ont si chaleureusement accueilli lors de mon passage en Bresse.

Aussi importante l'aide soit-elle, sans méthodologie de travail, elle aurait été gaspillée. Cette formation m'a apporté beaucoup de choses positives. L'une d'elles a été d'avoir un double enseignement, le théorique à l'université et le pratique en stage, l'ensemble prodigué par Stéphane COSSON, chercheur passionné et passionnant enseignant. Les quelques mois partagés ensemble m'ont apporté bien plus qu'un simple savoir. Certes, je suis devenu au fil des semaines un meilleur chercheur grâce à ses nombreux conseils. Mais j'ai trouvé en plus une personne qui m'a tendu une main dans un moment où j'en avais grand besoin. J'espère sincèrement que sa vision de partage et sa grande générosité saura entraîner les prochaines promotions dans une généalogie rigoureuse et éthique mais surtout permettra de développer le sens du partage et de la transmission qui lui tient à cœur.

Grâce à cet enseignement, j'ai découvert les différentes séries des Archives départementales, de l'immensité de l'enregistrement au labyrinthe des hypothèques, de la série militaire et ses registres matricules ou liste de contingents aux actes de justice les plus variés, du cadastre aux recensements divers. Et que serait un généalogiste sans les minutes notariales, véritable mine d'informations en tout genre, de celle qui nous intéresse de prime abord, la filiation, aux petites précisions qui nous paraissent aujourd'hui superficielles mais tellement drôles ! En appliquant ces connaissances, de petites pépites se sont aussi glissées dans ce travail.

Enfin, pour finir, quelques mots à propos de la famille, encore, mais de la mienne cette fois-ci. Un proverbe chinois dit que quand tout va mal, on ne peut compter que sur sa famille. Même si d'autres personnes se sont montrées bienveillantes à mon égard, la famille est le premier endroit où l'on se réfugie. Alors, pour eux, pour ma mère, mon père et pour mon frère, je ne dirai jamais assez merci.

Il ne reste qu'à repartir au travail, à retrouver tous ces ascendants, les miens ou d'autres, qui n'attendent que d'être réveillés au fond d'un registre poussiéreux qui n'a pas vu le jour depuis longtemps. Et qui sait, faire peut-être une belle rencontre... La généalogie réserve tellement de surprises...